

Rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

madame la ministre des Sports et des jeux Olympiques
et Paralympiques

madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ 2021-2027

N° 23-24 080A – avril 2024

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

**Évaluation à mi-parcours du programme
Erasmus+ 2021-2027**

Avril 2024

Pierre VAN DE WEGHE
Morgane LE BRAS-CARABOEUF

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des recommandations	2
Introduction.....	3
1. Efficacité	4
1.1. Dans quelle mesure les différents domaines couverts à la fois par Erasmus+ 2021-2027 et Erasmus+ 2014-2020 ont-ils conduit aux réalisations, aux résultats et aux incidences escomptés dans votre pays ?	4
1.2. Quels sont les résultats et l'incidence à long terme d'Erasmus+ 2014-2020 dans votre pays ?	8
1.3. Veuillez recenser, décrire et quantifier (si possible) les retombées entre les différentes actions (séries d'actions) d'Erasmus+ 2021-2027 dans votre pays, tel que décrit dans la logique d'intervention	9
1.4. Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 a-t-il eu, dans votre pays, un effet transformateur sur les systèmes, les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les quatre priorités horizontales du programme, à savoir : inclusion et diversité, transformation numérique, transition écologique (environnement et lutte contre le changement climatique), participation à la vie démocratique et engagement civique ?	9
1.5. Quelles sont, dans votre pays, les différences en ce qui concerne l'incidence des actions d'Erasmus+ 2021-2027 sur les groupes difficiles à atteindre, les personnes moins favorisées ou certains groupes de population défavorisés qui, traditionnellement, ne s'engagent pas dans des activités transnationales ou internationales par rapport à d'autres groupes qui bénéficient du programme ?	10
1.6. Dans quelle mesure les actions / activités / projets soutenus par Erasmus+ 2021-2027 contribuent-ils, dans votre pays, à l'intégration des actions en faveur du climat et de l'environnement et à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'environnement, notamment ceux visant à réduire l'incidence du programme sur l'environnement ?	10
1.7. Dans quelle mesure les formes de coopération et les types d'actions menées dans le cadre des programmes Erasmus+ 2021-2027 et Erasmus+ 2014-2020 ont-ils influencé l'évolution des politiques dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport dans votre pays ? ...	12
1.8. Quelles approches spécifiques (par exemple le cofinancement, la promotion ou autres) avez-vous suivies pour tenter d'accroître les effets des programmes Erasmus+ 2021-2027 et 2014-2020 dans votre pays ?	13
1.9. Dans quelle mesure les résultats d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 sont-ils diffusés et exploités de manière adéquate dans votre pays ?	14
1.10. Dans quelle mesure les effets des programmes sont-ils susceptibles de se prolonger dans votre pays après la fin de l'intervention, tant en ce qui concerne les effets cumulés que les effets de chaque subvention mise en œuvre ?	15
1.11. Si le programme Erasmus+ n'existe pas, les secteurs concernés (enseignement supérieur, enseignement scolaire, éducation des adultes, enseignement et formation professionnels, jeunesse et sports) seraient-ils soutenus de la même manière et dans une mesure comparable dans votre pays ?	15

1.12. Quelles ont été les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur la mise en œuvre des deux versions du programme Erasmus+ dans votre pays et quel a été l'effet des mesures prises pour faire face aux conséquences de la pandémie ?	16
1.13. Quel a été, dans votre pays, l'effet des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour faire face aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ?.....	17
2. Efficience	17
2.1. Quel est le rapport coût-efficacité des différentes actions (séries d'actions) menées dans le cadre d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 dans votre pays ?.....	17
2.2. Par rapport au programme précédent, dans quelle mesure le budget alloué est-il approprié et proportionnel aux objectifs fixés pour Erasmus+ 2021-2027 ?	18
2.3. Dans quelle mesure la coopération entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre et la supervision du programme (services de la Commission, comité Erasmus+, agence exécutive, autorités nationales, agences nationales, organismes d'audit indépendants, organisations internationales) est-elle efficace du point de vue de votre pays et dans quelle mesure la Commission assume-t-elle son rôle d'orientation dans le processus ?.....	21
2.4. Les mesures appliquées par votre ou vos agences nationales pour suivre et soutenir les candidats, les bénéficiaires (y compris les petites organisations et celles participant pour la première fois au programme) et les participants sont-elles efficaces et proportionnées ?.....	22
2.5. Dans quelle proportion les mesures de simplification mises en place, telles que les subventions simplifiées et le système d'accréditation, ont-elles permis de réduire la charge administrative des agences nationales, des bénéficiaires du programme et des participants ?	23
2.6. Dans quelle mesure les indicateurs retenus pour le programme dans le règlement correspondent-ils aux objectifs de suivi au niveau national ?	23
2.7. Dans quelle mesure les nouveaux outils d'aide à la gestion correspondent-ils aux besoins et à l'architecture du programme Erasmus+ ?	24
2.8. Dans quelle proportion les mesures de lutte contre la fraude ont-elles permis de prévenir et de détecter rapidement les fraudes dans votre pays ?	24
3. Pertinence	25
3.1. Dans quelle mesure les objectifs du programme Erasmus+ 2021-2027 énoncés à l'article 3, paragraphes 1 et 2, du règlement établissant Erasmus+, en lien avec les mesures de l'UE dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, continuent-ils de répondre aux besoins ou aux problèmes auxquels ils sont censés répondre ?	25
3.2. Dans quelle mesure les objectifs du programme 2021-2027 répondent-ils aux besoins des différents acteurs et secteurs dans votre pays ?	26
3.3. Dans quelle mesure la conception du programme Erasmus+ 2021-2027 est-elle adaptée aux groupes difficiles à atteindre, aux personnes moins favorisées ou à certains groupes de population défavorisés qui, traditionnellement, ne s'engagent pas dans des activités transnationales ou internationales par rapport à d'autres groupes qui bénéficient du programme ?.....	27
3.4. Dans quelle mesure les besoins et les enjeux liés aux transitions écologique et numérique de l'Europe sont-ils pris en considération dans les actions / activités du programme Erasmus+ 2021-2027 ?	28

3.5. Du point de vue de votre pays, quelle est la pertinence du programme Erasmus+ 2021-2027 par rapport à celle du programme 2014-2020 ?	28
4. Cohérence.....	30
4.1. Dans quelle mesure les objectifs fixés pour les différents domaines couverts par le programme Erasmus+ 2021-2027 sont-ils cohérents et se renforcent-ils mutuellement ?	30
4.2. Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 est-il cohérent avec d'autres programmes nationaux ou régionaux, d'autres formes de coopération au sein de l'UE (programmes bilatéraux) et des programmes internationaux aux objectifs similaires existant dans votre pays ?	30
4.3. Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 a-t-il complété d'autres programmes nationaux ou internationaux existant dans votre pays dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport ?	31
4.4. Du point de vue de votre pays, quelle est la cohérence du programme Erasmus+ 2021-2027 par rapport à celle du programme 2014-2020 ?	32
5. Valeur ajoutée européenne	33
5.1. Quels sont les avantages et la valeur ajoutée apportés par les activités de l'UE par rapport à ce qui pourrait être obtenu grâce à des actions similaires entreprises uniquement à l'échelon régional ou national dans votre pays ?.....	33
5.2. Dans quelle mesure le programme Erasmus+ contribue-t-il au développement des connaissances sur les questions relatives à l'intégration européenne, aux activités de sensibilisation aux valeurs communes de l'UE et au renforcement du sentiment d'appartenance à l'Union européenne dans votre pays ?	34
5.3. Dans quelle mesure le programme Erasmus+ 2021-2027 favorise-t-il la coopération entre les États membres et les pays tiers associés au programme ?	35
5.4. Quels sont les avantages et la valeur ajoutée d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 pour les personnes ou les organisations participant au programme dans votre pays par rapport à ceux qui n'y participent pas ?	36
5.5. Dans quelle mesure les résultats d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 se prolongent-ils au-delà de la durée des projets dans votre pays ?	36
5.6. Quelles seraient les conséquences les plus probables dans votre pays si le programme Erasmus+ venait à être supprimé ?	36
Conclusion	37
Annexes.....	39

SYNTHESE

Chaque État membre de l’Union européenne doit établir un rapport sur la mise en œuvre et l’impact du programme Erasmus+. Après agrégation avec les évaluations effectuées par les autres États membres, ce document a vocation à nourrir le rapport d’évaluation intermédiaire que doit remettre, avant fin 2024, la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.

Le programme Erasmus+ actuel s’inscrit par son architecture et son ambition dans les pas de celui de la période 2014-2020 et répond globalement aux objectifs fixés par la Commission européenne et la Nation. La hausse considérable de son budget le renforce en matière de mobilités et permet de soutenir les quatre priorités transversales, notamment l’inclusion des publics éloignés. Cette évaluation à mi-parcours a permis de prendre la mesure du bon déploiement des actions sur les quatre secteurs du programme – éducation, formation, jeunesse et sport – et constater, en particulier, son succès grandissant auprès de l’enseignement scolaire. Parmi les évolutions notables entre la période précédente et l’actuelle, celle de la mise en place de la procédure d’acrédition pour l’accès aux financements du programme est à souligner. Elle a permis une démocratisation accrue du programme en permettant, par cette voie plus simple, à de nouveaux acteurs d’apparaître dans le paysage des bénéficiaires.

Ce satisfecit global sur la période écoulée ne doit cependant pas masquer plusieurs points d’amélioration pour la seconde partie de l’exécution du programme et de leurs transpositions pour la période future. Parmi ces éléments :

- le budget dédié à l’enseignement scolaire apparaît insuffisant aujourd’hui au regard du nombre croissant de demandes et du nombre potentiel de bénéficiaires ;
- le budget consacré à la formation des adultes est à revoir à la baisse ; les besoins sont bien en-deçà de l’ambition fixée ;
- les incitations financières pour encourager les mobilités écoresponsables sont à revoir à la hausse ;
- la décentralisation des actions concernant le sport sont fortement demandée.

Les nouveaux outils de gestion informatique du programme ont été implantés lentement, avec retard, et ont connu de nombreux dysfonctionnement lors des deux premières années du nouveau programme. Alors que la situation semble se stabiliser dorénavant, l’ensemble des acteurs de terrain, c’est-à-dire les deux agences nationales et les organismes bénéficiaires, demandent à ce que ces outils soient maintenus à l’avenir, moyennant quelques ajustements.

D’un point de vue plus national, parmi les recommandations et remarques, l’une d’entre elles concerne l’inclusion des publics éloignés des enjeux et des valeurs de l’Union européenne. Il est important qu’un effort soit porté à l’attention des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La priorité devrait être donnée d’abord à la formation et l’accompagnement à la mobilité européenne des animateurs de jeunesse et éducateurs sportifs qui œuvrent dans ces quartiers. Afin de soutenir financièrement les actions en faveur de l’inclusion, qu’il s’agisse de l’enseignement scolaire ou de l’éducation informelle, la synergie des moyens via l’appel au fonds social européen, est nécessaire.

Cette évaluation à mi-parcours a permis de confirmer le plébiscite qui entoure le programme Erasmus+ actuel par l’ensemble des acteurs, qu’ils relèvent de l’éducation formelle ou informelle. Au moment où les valeurs européennes et la construction de l’Union européenne peuvent être remise en cause, bien que des bénéficiaires oublient parfois que les moyens alloués proviennent de l’Union européenne, ce programme reste une « marque » forte bénéficiant d’une importante visibilité. Une nouvelle hausse budgétaire pour la prochaine programmation (2028-2035) est souhaitée par tous les acteurs rencontrés afin de faire vivre et de partager « l’expérience européenne » au plus grand nombre.

Liste des recommandations

Recommandation n° 1 : pour le prochain programme, poursuivre la décentralisation du secteur sport, action clé 1.

Recommandation n° 2 : pour le prochain programme, revoir les montants des partenariats simplifiés en portant le minimum à 60 000 € et le maximum à 90 000 €.

Recommandation n° 3 : revoir à la hausse le montant de l'incitation financière pour l'usage des mobilités écoresponsables afin de se rapprocher du coût réel de ces modes de transport.

Recommandation n° 4 : renforcer l'accompagnement des porteurs de projets en zones éloignées et rurales pour promouvoir la mobilité de tous.

Recommandation n° 5 : encourager l'État français à mettre en synergie une part du Fonds social européen+ avec les financements du programme Erasmus+, en particulier pour soutenir l'inclusion dans le secteur de l'enseignement scolaire.

Recommandation n° 6 : regrouper dans un même secteur celui de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes pour la prochaine programmation Erasmus+ 2028-2035.

Recommandation n° 7 : introduire une option au sein des outils de gestion de la Commission européenne permettant d'ajouter des sous-indicateurs spécifiques à l'État membre de manière à répondre également aux priorités nationales.

Recommandation n° 8 : créer une plateforme commune européenne de données ouvertes pour renseigner les mobilités au fur et à mesure de leur réalisation.

Recommandation n° 9 : maintenir les outils actuels tout en ouvrant la possibilité de renseigner les mobilités au fur et à mesure de leur réalisation à des fins de suivi analytique pour la prochaine programmation Erasmus+ 2028-2035.

Recommandation n° 10 : créer un « *Training and Cooperation Activities* » (TCA) dédié au contrôle et aux risques de fraude pour la fin du programme actuel et le prochain.

Recommandation n° 11 : développer pour les volets jeunesse et sports un portail européen des actions entreprises / menées par chaque État membre, sur le modèle *E-Twinning* et déployer OTLAS, un outil de recherche de partenaires en ligne, hébergé par les centres de ressources SALTO Youth.

Recommandation n° 12 : former et inciter à la mobilité européenne les animateurs de jeunesse et éducateurs sportifs qui œuvrent dans les quartiers politiques de la ville.

Recommandation n° 13 : déployer les actions ciblées actuelles, en mobilisant toujours plus les relais et les ambassadeurs EuroPeers sur les territoires.

Recommandation n° 14 : proposer un module de formation aux connaissances relatives à la construction européenne et à ses valeurs destinées aux bénéficiaires du programme Erasmus+.

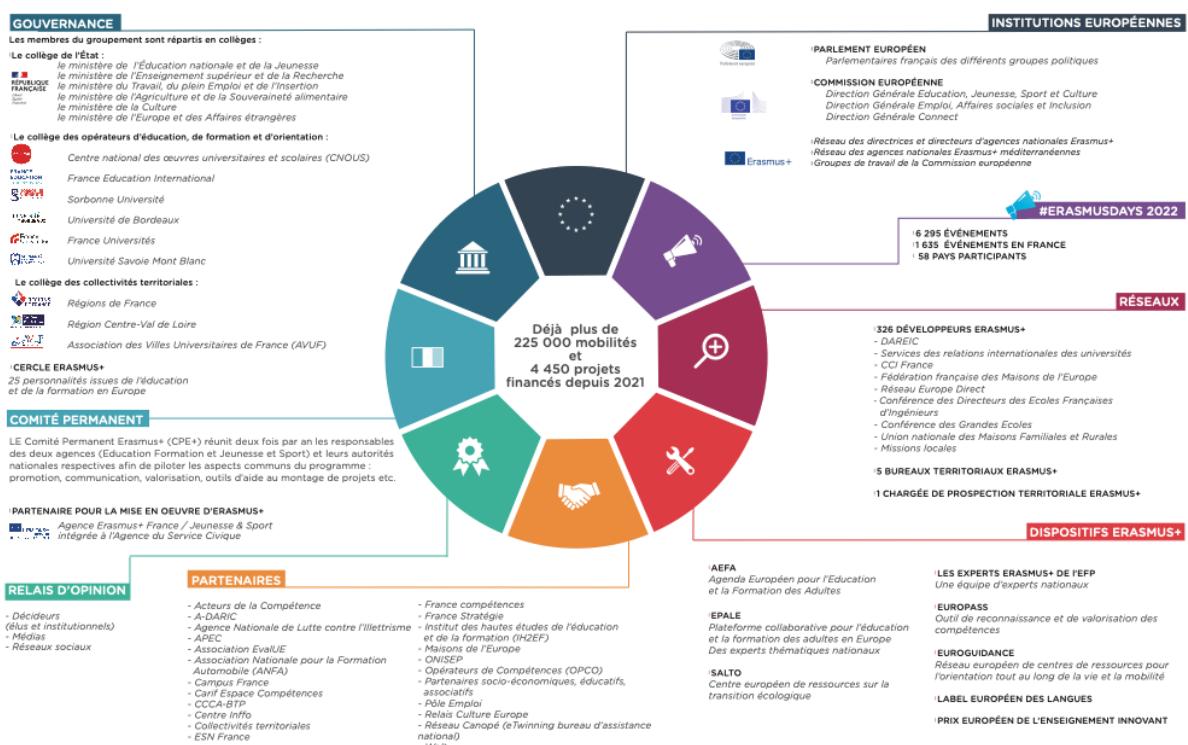
Introduction

Le programme Erasmus+¹ est un programme de l'Union européenne qui couvre des actions en faveur de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il est un instrument essentiel pour la construction de l'espace européen de l'éducation. Comme le rappelle le règlement du programme², « *l'objectif général du programme est de soutenir, au moyen de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à l'emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et d'une citoyenneté active* ».

Il se décline en grandes actions appelés « actions-clés », avec le soutien de projets dans les axes suivants :

- Action clé 1 : mobilité des individus à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 : coopération entre organisations et institutions
- Action clé 3 : soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- Actions Jean Monnet

Schéma n° 1 : Organisation du programme Erasmus+ au sein des deux agences nationales et relations avec les tutelles



Source : agence Erasmus+ France / éducation formation

En France, deux agences nationales en assurent la gestion :

- l'Agence Erasmus+ France / éducation formation, située à Bordeaux, dont l'autorité nationale est la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse (MENJ) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ;

¹ Lors de la création du programme en 1987, Erasmus était l'acronyme de *EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students* et comme son nom l'indiquait alors, il ne couvrait que le champ de l'enseignement supérieur.

² Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) no 1288/2013.

- l'Agence du Service civique, désignée comme Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports, avec pour autorité nationale la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du MENJ.

Ces deux agences mettent en œuvre les actions décentralisées du programme actuel, tandis que les actions dites centralisées sont portées par l'Agence exécutive éducation et culture (AECEA) placée sous l'autorité directe de la Commission européenne. Les actions décentralisées correspondent à près de 80 % du financement du programme.

Il est précisé dans le règlement du programme Erasmus+ que les « *États membres présentent à la Commission, au plus tard le 31 mai 2024, un rapport sur la mise en œuvre et l'impact du programme sur leurs territoires respectifs* ». Ce rapport a donc pour objet d'établir l'évaluation à mi-parcours de la programmation Erasmus+ 2021-2027 dont le budget connaît une hausse de plus de 80 %³ par rapport à la période précédente et où les objectifs sont de porter le nombre de bénéficiaires à travers l'Europe à 10 M€, soit presque autant que pour les trente-cinq premières années du programme⁴. Il traitera à la fois les enjeux de l'éducation formelle, portée par l'Agence Erasmus+ France / éducation formation, et ceux de l'éducation non formelle, suivie par l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports.

Ce présent rapport sera établi dans le cadre des questions posées et portera plus précisément sur :

- les forces et les faiblesses du programme Erasmus ;
- l'analyse des résultats (quantitatifs et qualitatifs) enregistrés sur le plan national et lorsque possible leur impact ;
- l'identification de bonnes pratiques de la programmation actuelle afin d'en tirer des enseignements utiles

Comme il est également rappelé dans le règlement du programme, cette évaluation devra également porter un regard approfondi sur la cohérence avec le programme précédent 2014-2020, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles initiatives dans le programme 2021-2027, telles que les mesures d'inclusion et de simplification.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont saisi l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) le 2 octobre 2023, et Caroline Pascal, cheffe de l'IGÉSR, a désigné Morgane Le Bras-Caraboeuf et Pierre van de Weghe le 12 octobre 2023 afin d'établir cette évaluation à mi-parcours.

1. Efficacité

1.1. Dans quelle mesure les différents domaines couverts à la fois par Erasmus+ 2021-2027 et Erasmus+ 2014-2020 ont-ils conduit aux réalisations, aux résultats et aux incidences escomptés dans votre pays ?

Quels facteurs négatifs et positifs semblent influencer les réalisations, les résultats et les effets ? Considérez-vous que certaines actions sont plus efficaces que d'autres ? Existe-t-il des différences entre les domaines ? Quels sont les facteurs déterminants pour améliorer l'efficacité de ces actions du programme ?

Dans son discours en Sorbonne du 26 septembre 2017⁵, le Président de la République a fixé comme objectif qu'en 2024 la moitié d'une classe d'âge ait effectué un séjour, avant ses 25 ans, d'au moins 6 mois dans un

³ Communiqué de presse de l'Agence en décembre 2020 : <https://agence.erasmusplus.fr/en/documents-de-presse/budget-nouveautes-erasmus-2021-2027/>. Un budget de 23,4 Mds€ constants (26,5 Mds€ courants), soit une augmentation de 80 % par rapport au budget de la période 2014-2020.

⁴ En 2022, 35 ans après sa création, 12,5 millions de personnes ont bénéficié du programme Erasmus. Plus d'informations dans le dossier presse « Erasmus+ fête ses 35 ans » : <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2022/05/DP-35ansErasmus-1.pdf>

⁵ Initiative pour l'Europe - Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique, 26 septembre 2017, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique>. Pour mémoire, selon le rapport d'activités de l'agence Erasmus+ France / éducation formation daté de janvier 2020, en 2017, la France est le premier pays d'envoi d'étudiants dans le programme Erasmus+ avec 47 589 bénéficiaires, dont 35 % sont en stage.

autre pays européen, qu'il soit étudiant ou apprenti. Cette cible ambitieuse n'est pas atteinte à ce jour⁶, du fait avant tout de la pandémie de Covid-19 apparue fin 2019 limitant fortement les mobilités au cours des années 2020 et 2021 et de la crise récente liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie déclenchée en février 2022. Au-delà de ces éléments auxquels les acteurs se sont adaptés, la hausse de 80 % du budget du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 par rapport à la période précédente, ainsi que les nouvelles modalités proposées pour faciliter l'accès aux financements du programme devraient favoriser la hausse dans les prochaines années du nombre de jeunes de moins de 25 ans ayant accompli une mobilité au sein de l'Union européenne. Cet objectif de mobilité sortante vers l'Europe est à compléter avec la volonté politique également d'accueillir à brève échéance 500 000 étudiants étrangers en France⁷.

L'ambition présidentielle sur les mobilités à travers l'espace de l'Union européenne repose sur la connaissance des apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenants. Ils ont été à nouveau mesurés dernièrement et ont fait l'objet d'une note de l'observatoire Erasmus⁸. Pour les apprenants ayant accompli un séjour soutenu par ce programme, il ressort :

- un sentiment d'avoir amélioré les compétences transversales, professionnelles et linguistique ;
- une meilleure employabilité avec une meilleure ouverture à l'international ;
- une meilleure insertion professionnelle ;
- un sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne.

Ces apports du programme Erasmus+ pour les apprenants rejoignent les attendus fixés par la Commission européenne auxquels il faut adjoindre quatre priorités transversales qui sont : l'inclusion et la diversité, la transformation numérique, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, et la participation à la vie démocratique, aux valeurs communes et à l'engagement civique.

Comme mentionné dans le règlement,² le programme a pour objectifs spécifiques de promouvoir la mobilité à des fins d'éducation et de formation formelles et non formelles des individus, des groupes et du personnel éducatif et sportif, et la participation active de tous les jeunes. Dans ce cadre, le programme 2021-2027 a évolué par rapport au programme précédent, conservant les actions apparaissant comme les plus emblématiques et développant des actions ciblées vers des publics spécifiques.

Le tableau n °1 illustre l'évolution du programme entre la période précédente et l'actuelle. Il ressort, sans impact pour les porteurs de projet, que les masters Erasmus Mundus⁹, précédemment référencés dans l'action clé 1 sont dorénavant placés dans l'action clé 2. Ce choix est tout à fait cohérent avec la construction de cette formation diplômante entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Pour la période 2014-2020, 141 Erasmus Mundus impliquant des établissements français ont été financés. Pour les deux premières années du nouveau programme, trente masters comportant au moins un partenaire français ont été sélectionnés ce qui fait de la France le leader sur cette action¹⁰. L'investissement des établissements d'enseignement supérieur français dans les masters Erasmus Mundus est une contribution importante aux mobilités étudiantes, sortantes et entrantes enrichissant ainsi les objectifs énoncés en introduction de cette partie.

⁶ L'édition 2022 du baromètre DJEPVA montre qu'en cumulant toutes les expériences de séjour dans un autre pays européen, 27 % des jeunes de 18 à 30 ans y ont séjourné moins d'un mois, et 27 % entre un et trois mois. Un jeune de 18 à 30 ans sur dix (11 %) totalise quatre à cinq mois de séjour, et 14 %, six mois ou plus. 6 % ne sont pas en mesure de dire combien de temps ils ont séjourné dans un autre pays européen. *Reprise de la mobilité internationale des jeunes en 2022 - Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, décembre 2022.

⁷ Suivant le dernier rapport édité par Campus France, la France accueille 400 000 étudiants étrangers pour l'année 2021-2022 ; La mobilité étudiante dans le monde, chiffres clés, juin 2023.

⁸ L'observatoire Erasmus+, notes, n° 12, septembre 2019, Les apports de la mobilités Erasmus+ pour les apprenants, les personnels et les organismes.

⁹ Action Erasmus Mundus : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-b/key-action-2/erasmus-mundus> ?

¹⁰ voir Résultats de l'appel à propositions 2022 : <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2023/03/resultats-appel-propositions-2022.pdf>

Tableau n° 1 : comparaison du programme sur les périodes 2014-2020 et 2021-2027

	Champ	Période du programme	
		2014-2020	2021-2027
Action clé 1 : mobilité des individus	éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> - enseignement supérieur : mobilité des étudiants et des personnels - formation professionnelles : mobilité des apprenants et des personnels - enseignement scolaire : mobilité des personnels - éducation des adultes : mobilités des personnels - mécanisme de garantie des prêts aux étudiants - accréditation dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle - évaluation et soutien linguistiques - diplôme de master conjoint Erasmus Mundus - mobilité des jeunes - mobilité des animateurs de jeunesse - charte du volontariat - service européen volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> - enseignement supérieur : mobilité des étudiants et des personnels - formation professionnelles : mobilité des apprenants et des personnels - enseignement scolaire : mobilité des élèves et des personnels - éducation des adultes : mobilités des apprenants et des personnels - évaluation et soutien linguistiques - mobilité des jeunes - mobilité des animateurs de jeunesse - activités de participation des jeunes - activités de DiscoverEU
	jeunesse		
	sports		- mobilité des coaches sportifs
Action clé 2 : coopération entre organisations et institutions	éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats stratégiques - alliances incluant les alliances d'universités européennes - renforcement de capacités dans l'enseignement supérieur - activités de coopérations transnationales - échanges virtuels dans l'enseignement supérieur - plateformes de support pour les technologies de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats de coopération, incluant ceux de petites échelles - partenariats d'excellence dont les alliances d'universités européennes, les centres d'excellences de formation professionnelle, les académies d'enseignants, les diplôme de master conjoint Erasmus Mundus - partenariats pour l'innovation - plateformes en ligne et outils de coopérations virtuelles - renforcement de capacités dans l'enseignement supérieur et de formation professionnelle
	jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats stratégiques - renforcement de capacités dans le champ de la jeunesse - activités de coopérations transnationales 	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats de coopération, incluant ceux de petites échelles - plateformes en ligne et outils de coopérations virtuelles - renforcement de capacités dans le champ de la jeunesse

	sports	<ul style="list-style-type: none"> - petits partenariats collaboratifs - partenariats collaboratifs - évènements sportifs non lucratifs 	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats pour coopération, incluant les partenariats de petites échelles - évènements sportifs non lucratifs
Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération	tous secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre des agendas politiques de l'Union - mise en œuvre des outils de transparence et de reconnaissance de l'UE et soutien aux réseaux à l'échelle de l'Union et des ONG européennes - dialogue politique avec les parties prenantes européennes et les organisations internationales concernées - soutien aux centres de ressources et aux organisations spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - préparation et mise en œuvre des agendas politiques généraux et sectoriels de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation - qualité, transparence et reconnaissance des qualifications et des compétences - dialogue politique et coopération avec les parties prenantes - mise en œuvre qualitative et inclusive du programme - coopération avec d'autres instruments de l'UE et soutien à d'autres domaines politiques - activités de diffusion et de sensibilisation
Actions Jean Monnet	éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> - actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur - actions Jean Monnet dans les autres champs de l'éducation et de la formation

Source : Commission européenne

Plusieurs nouveautés pour les secteurs jeunesse et sports dans l'action clé 1 sont plébiscitées par les acteurs de terrain comme par les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports : les activités de participations des jeunes, DiscoverEU¹¹ et la mobilité des coaches sportifs. Cette dernière action¹² est une première pour le programme, car jusqu'à présent l'ensemble du programme Erasmus+ action clé 1 relevait d'initiatives centralisées. Sur ce point, l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports souhaite que les autres aspects du programme relevant du sport dans l'action clé 1 soit à l'avenir confiés aux agences nationales. En effet, la mission a été informée que de petites structures retenues pour un financement sur ce programme n'avaient pas été en mesure d'en bénéficier en raison de difficultés techniques et d'une absence d'accompagnement par les services de la Commission. La décentralisation et la gestion du programme par l'agence nationale permettrait de rapprocher les experts des structures de terrain.

Recommandation n° 1 : pour le prochain programme, poursuivre la décentralisation du secteur sport, action clé 1.

La mission note une évolution sur la politique partenariale, action clé 2, pour les projets qui relèvent de la jeunesse. En effet, le nouveau programme propose dorénavant deux types de partenariat : les partenariats simplifiés (2 organisations issues de 2 pays éligibles différents, projets de 6 à 24 mois) et les partenariats de coopération (3 organisations issues de 3 pays éligibles différents, projets de 12 à 36 mois). Cette évolution s'accompagne d'un fonctionnement jugé plus simple et efficace pour les porteurs de projets ; dorénavant, les dépenses sont forfaitaires. L'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports souligne que la création de la sous-action partenariats simplifiés a favorisé le développement de projets de plus petite envergure : 20 % de candidatures demandant un montant inférieur à 100 000 € ont été reçues entre 2017 et 2020, contre 47 %

¹¹ DiscoverEU est un dispositif permettant à des jeunes européens de 18 ans de bénéficier d'un titre de transport de train permettant de découvrir une zone de l'Union européenne. Cette mobilité permet également au bénéficiaire d'accéder à des activités proposées lors de regroupements de jeunes européens. Description de l'action : https://youth.europa.eu/discovereu_fr

¹² Mobilité des coaches sportifs : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-b/key-action-1/mobility-of-staff-in-the-field-of-sport>

entre 2021 et 2027. Le montant de 30 000 € reste toutefois très peu plébiscité en comparaison du montant de 60 000 € (5 % contre 42 % des candidatures), ce qui témoigne qu'il ne correspond pas aux besoins des projets¹³.

Recommandation n° 2 : pour le prochain programme, revoir les montants des partenariats simplifiés en portant le minimum à 60 000 € et le maximum à 90 000 €.

1.2. Quels sont les résultats et l'incidence à long terme d'Erasmus+ 2014-2020 dans votre pays ?

Nous cherchons à déterminer l'incidence de l'ensemble des actions / éléments d'Erasmus+ 2014-2020 en accordant une attention particulière aux actions / éléments qui se poursuivent dans le cadre d'Erasmus+ 2021-2027. Nous nous intéressons également à l'incidence des actions / éléments qui ont été supprimés dans la mesure où cela pourrait contribuer à l'élaboration du futur programme. Quelle est votre évaluation de la qualité des candidatures reçues dans votre pays et quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la qualité des candidatures et des projets sélectionnés dans votre pays, compte tenu du doublement du budget alloué pour le cycle de programmation 2021-2027 ?

Dans le cadre des volets éducation et formation, près de 600 000 personnes ont bénéficié de mobilité sortante depuis la France et plus de 5 000 établissements et organismes de formation financés sur la période 2014-2020¹⁴. Dans un but d'amélioration de l'employabilité, un intérêt accru de la part des étudiants et des apprenants en formation professionnelle a été noté pour les mobilités de stage qui ont vu leur nombre doubler.

Parmi les mobilités Erasmus+, on dénombre également près de 65 000 enseignants en formation initiale et continue, formateurs, responsables éducatifs et personnels administratifs de tous les secteurs. Cette expérience individuelle et collective a pour incidence à long terme de pouvoir contribuer à l'internationalisation de leur parcours professionnel et de leur établissement (82 % des déclarants) et d'étendre leur réseau professionnel (91 % des déclarants).

Dans tous les champs des volets éducation et formation 2014-2020, un travail d'identification et de ciblage des publics éloignés des opportunités a été initié, en se basant sur des critères sociaux et/ou de résidence en REP/REP+ et QVP¹⁵. L'évaluation du programme précédent montre un impact du projet Erasmus+ dans la réduction des difficultés scolaires, voire dans l'évitement d'un décrochage scolaire.

Encadré n° 1 : un service de mobilité européenne du lycée Gustave Eiffel (Bordeaux) en gestion des mobilités pour un consortium aquitain

Le service de mobilité européenne (SMEURO) créé en 2014 au sein du lycée Gustave Eiffel à Bordeaux centralise la gestion des mobilités Erasmus+ de plusieurs projets aquitains :

- FCIL-AQUITAPRO¹⁶ pour les mobilités longues de stages (six mois) pour les élèves relevant de la formation professionnelle ;
- GRETA CFA Aquitaine pour des mobilités courtes (trois semaines) pour les apprentis ;
- CONSOITIUMSUP pour des mobilités courtes de stage (deux mois) pour les BTS du lycée.

Au-delà de la gestion des mobilités, le SMEURO prépare les candidats à la mobilité et organise également des séminaires de « retour » permettant aux apprenants de mettre en valeur leur expérience européenne. Ce service est financé par le rectorat de l'académie de Bordeaux (un équivalent temps plein), et par les frais de gestion du programme Erasmus+ pour 1,6 équivalent temps plein). Pour l'année 2023-2024, il gère un budget de plus d'un 1 M€ dont près de 900 000 € en provenance du programme Erasmus+. Rien que pour le consortium FCIL-AQUITAPRO, ce sont 971 apprenants qui ont bénéficié du dispositif depuis 2014.

¹³ Voir en annexe n° 3 le détail de l'action clé 2 pour la jeunesse sur les deux périodes du programme Erasmus+.

¹⁴ <https://agence.erasmusplus.fr/documents-de-presse/bilan-erasmus-2014-2020/>

¹⁵ REP : Réseau d'éducation prioritaire, QVP : Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

¹⁶ FCIL-AQUITAPRO : formation complémentaire d'initiative locale créée en 2014 à la demande du recteur de l'académie de Bordeaux et du président de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet engouement et ces résultats devraient se poursuivre avec la pérennisation des actions de mobilité dans l'enseignement scolaire, professionnel et supérieur dans le cadre du programme 2021-2027 et le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets. À cet effet, on note un effort pour permettre un accès facilité pour les petites structures au travers de la création de consortium rassemblant des acteurs territoriaux permettant d'alléger le poids administratif du dépôt et suivi de projet Erasmus+. La structuration autour des groupements d'intérêt public (GIP) académiques et des rectorats ont ainsi permis à un nombre croissant de projets Erasmus+ de bénéficier d'un total de 5 M€ en 2014 à 15 M€ en 2019. Les accréditations Erasmus+ qui se poursuivent dans le programme 2021-2027 accompagneront l'accès renforcé à la coopération européenne pour des écoles et établissements de toutes tailles, en cohérence avec le doublement du budget alloué.

1.3. Veuillez recenser, décrire et quantifier (si possible) les retombées entre les différentes actions (séries d'actions) d'Erasmus+ 2021-2027 dans votre pays, tel que décrit dans la logique d'intervention

L'enjeu de l'année 2021 a résidé dans le lancement du programme 2021-2027. Pour cela, l' Erasmus+ France / éducation formation a évolué en un groupement d'intérêt public (GIP) à durée indéterminée et sa gouvernance s'est élargie au sein de ses trois collèges (État, opérateurs, collectivités territoriales). Pour atteindre les objectifs du programme, de nouvelles ressources d'information à l'attention des acteurs de l'éducation et de la formation ont été éditées, disponibles sur la plateforme « MonprojetErasmus+ » et des actions spécifiques, comme le cycle de webinaires et de sessions de questions / réponses « Prêts pour Erasmus+ ! », ont été menées pour informer tous les acteurs, et en particulier le secteur de l'éducation des adultes au budget doublé.

Les modalités de remontée des chiffres jusqu'à 24 mois après la finalisation des projets rendent complexes le recensement des retombées précises du programme 2021-2027. De plus, l'instabilité des outils déclaratifs des activités rend les chiffres en 2021 et 2022 provisoires. On les considérera donc comme illustratifs de l'appétence des structures et des établissements à candidater aux appels à propositions du programme.

Ces données illustrent de forts niveaux de demandes, tant pour l'action clé 1 (256 M€ demandés en 2021 et 385 M€ en 2022, avec un taux de satisfaction progressant de 57 % à 65 % entre les deux années), que pour l'action clé 2 (104 M€ demandés en 2021 et 83 M€ en 2022, créant une tension entre les demandes et le taux de satisfaction (qui baisse de 64 % à 43 % entre les deux années). Ces données sont confirmées dans les derniers chiffres publiés pour 2023¹⁷ avec 407 projets de partenariats de coopération, et en moyenne 34 % de demandes financières satisfaites. De même, le nombre de mobilités repart à la hausse en 2022, avec une augmentation de 28,7 % par rapport à l'année précédente qui avait vu une baisse due à la crise sanitaire.

Au regard du niveau de demandes et de la baisse des taux de satisfaction (ces points seront repris plus loin dans ce rapport), l' Erasmus+ France / éducation formation a mis en suspens son projet de déployer progressivement des bureaux sur les territoires afin de déporter son action de promotion du programme vers l'accompagnement des bénéficiaires, la gestion et le suivi des rapports.

1.4. Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 a-t-il eu, dans votre pays, un effet transformateur sur les systèmes, les valeurs et les normes, en particulier en ce qui concerne les quatre priorités horizontales du programme, à savoir : inclusion et diversité, transformation numérique, transition écologique (environnement et lutte contre le changement climatique), participation à la vie démocratique et engagement civique ?

Pouvez-vous définir les priorités horizontales sur lesquelles le programme a eu l'incidence la plus élevée grâce à ses actions ?

Les quatre priorités transversales se déclinent dans les dispositifs tant sur le volet de l'éducation formelle que dans les approches non formelles. Pour cela, un travail en synergie a été mené entre les volets sport,

¹⁷ <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2024/03/Annexe-Chiffres-AP-2023.pdf>

éducation et formation du programme Erasmus+, avec des efforts de communication engagés par les deux agences nationales sur les objectifs à atteindre sur ces axes prioritaires.

Concernant l'inclusion et de la diversité, les agences ont identifié des acteurs de terrain, pouvant jouer le rôle de relais locaux, principalement en zones rurales, au plus près des publics permettant d'atteindre en 2023, 12 % des mobilités concernant des bénéficiaires avec moins d'opportunités. Ce suivi de proximité a également favorisé la communication et la compréhension des efforts à mener sur l'axe des modes de transport à faible émission carbone. Ainsi, en 2023, près de 21 800 bénéficiaires (15,7 %) déclarent favoriser des modes de transport écoresponsables. Sur le volet de l'engagement citoyen et du sentiment d'appartenance européenne, une étude récente concernant la fin du programme 2014-2020 et le début du programme 2021-2027 met en évidence que la mobilité permise par Erasmus+ est une expérience formatrice, enrichissante et accélératrice d'engagement, à fort impact sur la suite de leur parcours, qui contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté européenne.

Au regard de ces résultats, on constate que les nouvelles modalités de communication, d'accompagnement des porteurs de projets, et d'essaimage ont transformé le système en place, au travers la construction de ressources adaptées et d'un réseau d'intermédiaires territoriaux sur lequel s'appuyer.

1.5. Quelles sont, dans votre pays, les différences en ce qui concerne l'incidence des actions d'Erasmus+ 2021-2027 sur les groupes difficiles à atteindre, les personnes moins favorisées ou certains groupes de population défavorisés qui, traditionnellement, ne s'engagent pas dans des activités transnationales ou internationales par rapport à d'autres groupes qui bénéficient du programme ?

Nous nous intéressons à l'évaluation des premiers effets du cadre de mesures d'inclusion et de la stratégie d'inclusion et de diversité sur la promotion de l'accessibilité au financement pour un plus large éventail d'organisations afin d'atteindre un plus grand nombre de participants moins favorisés.

À ce stade de l'évaluation du programme, il est difficile pour la mission de se prononcer. En effet, en raison du dysfonctionnement des outils de *reporting* au cours des deux premières années du programme, seules les déclarations dans les projets permettent de connaître si dans les mobilités souhaitées, une part non négligeable concerne les groupes défavorisés. La question de l'inclusion est une préoccupation portée à la fois par les deux agences et par les bénéficiaires, avec cependant une action plutôt à destination des publics ruraux que ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QVP).

Néanmoins, il subsiste une forte autocensure, à la fois dans les zones rurales et dans les QVP malgré un important travail accompli par les acteurs locaux. À titre d'exemple, depuis peu, l'académie de Normandie déploie une stratégie Europe et international à destination des publics éloignés et majoritairement ruraux, dont la première mesure consiste à former les chefs d'établissements et les professeurs aux différentes possibilités ouvertes par le programme Erasmus+ puis de les accompagner à chaque étape de constitution d'un projet et d'une demande d'accréditation¹⁸.

1.6. Dans quelle mesure les actions / activités / projets soutenus par Erasmus+ 2021-2027 contribuent-ils, dans votre pays, à l'intégration des actions en faveur du climat et de l'environnement et à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'environnement, notamment ceux visant à réduire l'incidence du programme sur l'environnement ?

La Commission européenne a fait de la lutte contre le changement climatique et l'accompagnement à la transition écologique l'une des priorités du nouveau programme Erasmus+. Cela implique des investissements dans des projets environnementaux et des subventions pour faciliter l'usage des moyens de transport à faible émission de carbone, comme le train ou le co-voiturage, pour les mobilités européennes.

¹⁸ Pour l'année 2023-2024, pour les actions Erasmus+, l'académie de Normandie a reçu globalement un soutien de l'ordre de 8,9 M€ dont 1,5 M€ en gestion directe via un consortium.

L' Erasmus+ France / éducation formation porte le centre de ressources SALTO (*Support, Advanced Learning and Training Opportunities*) sur la transition écologique pour l'ensemble des agences nationales. Ce centre inscrit son travail de réflexion dans les objectifs définis par le pacte vert¹⁹ proposé par la Commission européenne. Les principales responsabilités de ce centre SALTO visent à améliorer les pratiques des bénéficiaires du programme Erasmus+ et des agences pour répondre aux enjeux posés par le changement climatique²⁰.

À des fins de prise de conscience des enjeux du changement climatique, il est demandé aux porteurs de projets d'inclure cette dimension dans leurs dossiers de candidatures ; les évaluateurs devant tenir compte dans l'attribution des points de l'intégration de pratiques écoresponsables au dossier. En termes de financement des mobilités, une incitation financière est proposée à titre individuel ou collectif permettant d'encourager les participants à utiliser un moyen de transport écoresponsable. Le complément financier pour les frais de voyage varie de 30 à 80 € par personne suivant la distance kilométrique à parcourir²¹. De plus, la durée du séjour financée peut être allongée jusqu'à quatre jours afin de tenir compte du temps nécessaire au voyage aller et retour. Sur ce dernier point, il apparaît que l'incitation financière reste toutefois peu attractive au regard de la différence des tarifs suivant les modes de transport, comme entre l'avion et le train par exemple.

Recommandation n° 3 : revoir à la hausse le montant de l'incitation financière pour l'usage des mobilités écoresponsables afin de se rapprocher du coût réel de ces modes de transport.

Sur l'appel 2022 de l'action clé 1, pour les volets éducation et formation, hors enseignement supérieur, près de 27 % des participants annoncent vouloir utiliser un mode de transport considéré moins polluant comme le train, le bus ou le co-voiturage (tableau n° 2)²². D'un point de vue global, il semble que la hausse du nombre de participants financés ne modifie pas véritablement la part de ceux qui souhaitent s'inscrire dans la démarche promue par la Commission européenne. Il sera cependant intéressant de noter la réalité des intentions lorsque les rapports finaux de ces conventions seront traités.

Tableau n° 2 : taux de mobilités par des moyens écoresponsables suivant le secteur (éducation et formation)

Secteur	2021			2022		
	participants financés	participants avec transports écoresponsables	Taux %	participants financés	participants avec transports écoresponsables	Taux %
éducation des adultes	1 056	448	42	2 020	761	38
enseignement et formation professionnelle	23 636	5 998	25	26 499	5 532	21
enseignement scolaire	15 494	5 252	34	35 226	10 886	31
Total	40 186	11 698	29	63 745	17 179	27

Source : Rapport de performance 2022, Agence Erasmus+ France / éducation formation

¹⁹ Mis en œuvre du pacte vert pour l'Europe : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_fr

²⁰ Le détail des responsabilités du centre SALTO consacré à la transition écologique et au développement durable est énoncé dans le guide 2023 du programme Erasmus+ (p24 du guide en langue française).

²¹ Erasmus+, guide du programme 2023 (version du 23 novembre 2022). Les frais de voyage, hors incitation à usage d'un moyen de transport écoresponsable, s'échelonnent de 23 à 1 500 € pour, respectivement, des distances de 10 km à 8 000 km ou plus.

²² Données tirées du rapport de performance 2022, Agence Erasmus+ France / éducation formation.

Pour les volets jeunesse et sports, portés par l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports, les projets retenus comportant des mobilités font appel majoritairement à l'usage de mobilités écoresponsables et cela progresse année après année (tableau n° 3).

Tableau n° 3 : taux de projets avec mobilités usant de moyens écoresponsables suivant le secteur (jeunesse et sports)

Secteur	2021			2022			2023		
	projets financés	avec transports écoresponsables	Taux %	projets financés	avec transports écoresponsables	Taux %	projets financés	avec transports écoresponsables	Taux %
échange des jeunes	84	35	42	119	59	50	110	58	53
acteurs de jeunesse	44	25	56	63	41	65	57	42	74
activités de participation	9	9	100	27	17	63	59	46	78
coaches sportifs							29	10	35
Total	137	69	50	209	117	56	255	156	61

Source : Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports

Bien que le programme ait fixé l'environnement et la lutte contre le changement climatique comme une des quatre priorités transverses, la mission regrette vivement que cet indicateur ne tienne pas compte du secteur enseignement supérieur en raison de l'absence de renseignements apportés au contrat alors que les mobilités individuelles sont les plus nombreuses. La mission fait également le constat que la question liée au changement climatique est abordée uniquement par un soutien aux mobilités écoresponsables. Un indicateur supplémentaire, autre que les moyens de transport, pourrait être à construire afin de rendre compte de l'appropriation de ces enjeux par les bénéficiaires du programme. Par exemple, la mise en avant de l'initiative « *Erasmus without paper* » semble être une piste intéressante, qui par la même occasion viendrait également nourrir la réflexion sur l'usage du numérique²³.

1.7. Dans quelle mesure les formes de coopération et les types d'actions menées dans le cadre des programmes Erasmus+ 2021-2027 et Erasmus+ 2014-2020 ont-ils influencé l'évolution des politiques dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport dans votre pays ?

Quelles actions des programmes sont les plus efficaces au regard des besoins de votre pays ? Existe-t-il des différences significatives entre les divers domaines ?

Le programme Erasmus+ 2014-2020 a montré une mobilisation forte des mobilités entrantes et sortantes dans l'enseignement supérieur, avec une répartition territoriale équilibrée, corrélée au poids démographique étudiant des régions françaises. Sur les dernières années du programme précédent, des dynamiques territoriales fortes ont aussi été observées dans le secteur de la voie professionnelle (bien que moins développée que l'enseignement supérieur), tout particulièrement dans le cadre des mobilités de stage²⁴. Cette nouvelle dynamique a accompagné l'identification de freins à lever et de leviers à activer, de manière à faciliter l'accès pour toutes les mobilités.

²³ How Erasmus without paper work, <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/european-student-card-initiative/ewp/how-it-works>

²⁴ Rapport 2020 - Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale, <https://agence.erasmusplus.fr/publications/atlas-territorial-de-la-mobilite-europeenne-et-internationale/>

Pour cela, la France a fait le choix d'adapter son cadre législatif qui s'est traduit par une action volontariste pour l'enseignement scolaire et la formation professionnelle. Pour l'enseignement scolaire, la mesure a donné un impact immédiat et quantifiable (enseignement scolaire : 15 494 participants en 2021 à 35 226 en 2022 + 120 %) ; pour le second cas, l'évolution législative datant de la fin de l'année 2023, les effets ne peuvent pas être encore mesurés.

Reconnaitre la mobilité scolaire européenne des élèves de lycée d'enseignement général et technologique

Pour un étudiant dans l'enseignement supérieur, une mobilité d'étude ou de stage dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire est reconnue par l'acquisition de crédits transférables qui contribue à l'obtention du diplôme. Cette reconnaissance est certainement l'un des facteurs ayant permis la hausse du nombre de mobilités européennes. L'État français, dans son souhait d'amplifier également les mobilités européennes soutenues par le programme Erasmus+ pour les élèves de lycée, a fait le choix de les reconnaître dans le parcours de l'élève de lycée d'enseignement général et technologique. Un arrêté publié en août 2022²⁵ décrit les modalités permettant à un élève de classe de seconde de voir sa mobilité d'un mois être prise en compte dans les notes de son année scolaire, et à un élève de classe de première de valoriser sa mobilité, d'un mois minimum, par une mention sur son diplôme de baccalauréat. C'est probablement aujourd'hui un facteur qui a contribué à la forte hausse des accréditations de l'enseignement scolaire et qui a pour conséquence, au regard d'un budget insuffisant dans ce secteur, de ne satisfaire que 50 % des demandes de financement (voir partie 2.2).

Faciliter la mobilité des apprentis

Alors que la Commission européenne a fixé un objectif de 15 % de mobilités pour les apprentis et les lycéens de la voie professionnelle d'ici 2030, le taux de mobilités en France était de l'ordre de 2 % en 2019 d'après une évaluation établie par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)²⁶. Pour 2022, sur la base des données de l'Agence Erasmus+ France / éducation formation et du nombre de contrats d'apprentissage, le taux de mobilité des apprentis de l'enseignement secondaire serait entre 1,3 et 1,6 %²⁷. Face à ce bilan, une loi a été adoptée et promulguée fin décembre 2023²⁸ traduisant dans les textes les propositions faites dans le rapport Arthuis de 2018²⁹ dressant un constat sur les freins à lever pour favoriser la mobilité des apprentis. Il reste maintenant à voir dans les années à venir les effets de ces changements législatifs permettent d'atteindre la cible fixée.

1.8. Quelles approches spécifiques (par exemple le cofinancement, la promotion ou autres) avez-vous suivies pour tenter d'accroître les effets des programmes Erasmus+ 2021-2027 et 2014-2020 dans votre pays ?

Dans quelle mesure ces approches ont-elles été efficaces ? Des points particuliers à améliorer peuvent-ils être recensés ?

Un réseau de développeurs Erasmus+ comme relais territoriaux pour accompagner les porteurs de projets

Entre les deux programmes, un effort de promotion a été mené sur les territoires au travers de la formation et l'animation d'un réseau de près de 900 personnes relais, au sein des délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) / délégation de région académique

²⁵ Arrêté du 4 août 2022 relatif aux conditions de reconnaissance de la mobilité scolaire européenne et internationale des élèves de lycée d'enseignement général et technologique et au contrat d'études au lycée d'enseignement général et technologique, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046150690>

²⁶ Rapport n° 2022-042R, Le développement de la mobilité européenne des apprentis, décembre 2022, IGAS. Pour l'année 2018-2019, 7 820 mobilités Erasmus+ des apprentis dans l'enseignement scolaire étaient recensés pour 368 968 contrats d'apprentissage, soit 2,1 %.

²⁷ Pour 2022, d'après l'Agence Erasmus+ France / éducation formation, 20 773 mobilités d'apprenants sont programmées pour le secteur éducation et formation professionnelles, soit entre 4 150 et 5 190 apprentis de l'enseignement secondaire alors que 315 000 contrats d'apprentissage ont été signés (données Cour des comptes, note de juillet 2023, Recentrer le soutien public à la formation professionnelle et à l'apprentissage).

²⁸ Loi n° 2023-1267 du 27 décembre 2023 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, pour un « Erasmus de l'apprentissage », <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048678296>

²⁹ Erasmus Pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe, rapport de Jean Arthuis, député européen à Muriel Penicaud, ministre du travail, 2018.

aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC), services des relations européennes et internationales des universités, des collectivités territoriales et associations. Les membres du réseau des développeurs Erasmus+ ne sont pas mandatés par l'agence, ils dépendent de leur institution de rattachement qui les missionne soit pour informer sur Erasmus+, soit pour accompagner des structures à monter des projets Erasmus+.

Un effort de communication et de simplification conduisant à une surcharge de travail pour les agences

Des outils fiables d'information et de communication ont été produits, accessibles sur une plateforme dédiée, et complétés par l'animation de webinaires réguliers « Prêts pour Erasmus+ » d'accompagnement des porteurs de projets. Cette démarche d'accompagnement à distance est également complétée sur les territoires, par la participation à des événements, tels les rencontres européennes Erasmus+ pour l'engagement citoyen (*Training and Cooperation Activities* ou TCA) permettant de créer des liens bipartites entre structures, ou les rencontres européennes Erasmus+ de l'apprentissage pour construire le lien aux centres de formation d'apprentis (CFA).

Dans le même temps, un travail de simplification et de réduction de la charge administrative a été réalisé pour encourager les porteurs de projets à déposer leur dossier (en individuel ou au sein d'un consortium) puis obtenir et mettre en œuvre l'accréditation. De façon mathématique, ces efforts en direction des publics s'accompagnent d'une montée en charge du nombre de bilans intermédiaires produits représentant un travail supplémentaire de traitement par l'agence.

Recommandation n °4 : renforcer l'accompagnement des porteurs de projets en zones éloignées et rurales pour promouvoir la mobilité de tous.

1.9. Dans quelle mesure les résultats d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 sont-ils diffusés et exploités de manière adéquate dans votre pays ?

Quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?

D'une façon générale, les résultats et impacts des programmes Erasmus+ sont communiqués et valorisés de manière adéquate en France.

Parmi les vecteurs de communication et de promotion du programme, les « Erasmus Days » créés à l'occasion du trentième anniversaire du programme et renouvelés chaque année. En France, les acteurs de l'internationalisation sont extrêmement actifs pour faire de cet évènement un point essentiel de la communication. Le bilan de ces dernières années montre que ces jours de promotion du programme sont mobilisateurs avec plus de 1 900 évènements en 2023³⁰ à travers le territoire national, départements et régions d'outre-mer (DROM) inclus.

Les réseaux sociaux sont également particulièrement employés par les deux agences nationales afin de communiquer sur les appels à projets ouverts, de mettre en valeur la réalisation des actions et de promouvoir les évènements en lien avec le programme.

Un travail de communication ciblée a été développé, permettant d'atteindre différents publics suivant des modalités adaptées. Ainsi, pour la communication institutionnelle, les notes et relevés semestriels de l'Observatoire Erasmus+ permettent un éclairage des données quantitatives et qualitatives des actions menées. Concernant la communauté Erasmus+ et le grand public, la création du réseau des « EuroPeers »³¹ au niveau de la Commission européenne et son animation au niveau national, contribuent à l'information et la valorisation des programmes. Par exemple, lors des « Erasmus Days » organisés en France et dans le monde, les « EuroPeers » témoignent des opportunités offertes par l'Europe en matière d'éducation, de formation et de solidarité et de valoriser leur expérience Erasmus. Dans l'ensemble, que ce soit au travers de mobilités dans le cadre de l'éducation formelle ou non formelle, ces réseaux de bénéficiaires rendent

³⁰ Plus de 9 600 évènements à travers 53 pays : « Erasmus Days » 9 -14 octobre 2023 bilan, <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2023/12/Bilan-2023-2.pdf>

³¹ Les « EuroPeers » sont des jeunes qui ont participé aux programmes d'échanges et d'activités de jeunesse de l'UE et qui souhaitent transmettre leur expérience. Des témoignages en distanciel ou lors d'événements sont organisés. Une plateforme recense également les opportunités de participation pour fédérer un vrai réseau d'alumnis, <https://europeers.org>

audibles les témoignages et renforcent la force du vécu en mobilité, contribuant au sentiment d'appartenance européenne. Cependant, des efforts sont encore à réaliser pour mobiliser au mieux le réseau des pairs et gagner en efficacité de diffusion, auprès d'un public élargi comme les jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité (JAMO) et dans tous les territoires notamment les publics ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

1.10. Dans quelle mesure les effets des programmes sont-ils susceptibles de se prolonger dans votre pays après la fin de l'intervention, tant en ce qui concerne les effets cumulés que les effets de chaque subvention mise en œuvre ?

Au-delà des efforts de communication, le niveau de dissémination, comme l'impact, des résultats des programmes est délicat à quantifier. En effet, à ce jour, aucun outil d'analyse longitudinal n'est réellement développé pour évaluer l'impact d'une mobilité dans le parcours d'un bénéficiaire. Les actions fonctionnent en silo, sans interaction croisée au niveau des objectifs à atteindre ni des résultats obtenus.

Cependant, lors des auditions, des retours qualitatifs semblent suggérer des expériences vécues qui ont probablement encouragé la levée de freins et la construction de perspectives individuelles (possible continuum dans le parcours entre la mobilité scolaire d'un élève et sa mobilité devenu étudiant). Ces points bénéfiques contribuent à l'effet de « marque » Erasmus+, et pourraient être renforcés par les nouvelles dispositions sur la mobilité individuelle dans l'enseignement scolaire, permettant un effet prolongé après l'intervention du programme.

1.11. Si le programme Erasmus+ n'existe pas, les secteurs concernés (enseignement supérieur, enseignement scolaire, éducation des adultes, enseignement et formation professionnels, jeunesse et sports) seraient-ils soutenus de la même manière et dans une mesure comparable dans votre pays ?

À ce jour, l'État français soutient les mobilités internationales des étudiants boursiers sur critères sociaux à hauteur de 400 € par mois pour un séjour pouvant avoir une durée de 2 à 9 mois (aide à la mobilité internationale)³². Les collectivités territoriales peuvent également contribuer à la mobilité européenne et internationales mais avec des critères parfois spécifiques à un territoire (choix du public concerné par les mobilités, souhait de la cible géographique, etc.) qui peuvent rendre modeste cette contribution. À la question posée ici, la mission n'est pas en mesure d'apporter une réponse. En effet, quels moyens dédiés au financement de l'Union européenne l'État français serait en mesure de mobiliser (ou souhaiterait mobiliser) sur des actions nationales qui pourraient se substituer au programme Erasmus+ actuel ?

L'exemple du programme britannique Turing suite au Brexit illustre ce qu'un État peut faire pour apporter une réponse à l'absence de participation au programme Erasmus+ (encadré n° 2). Il couvre en partie les domaines du programme Erasmus+ mais en ne soutenant que les mobilités sortantes. Pour l'année 2022-2023, les opérateurs bénéficiaires de ce programme considèrent cependant que sa dotation est très nettement insuffisante et sans comparaison avec celle du programme Erasmus+.

Encadré n° 2 : fin du programme Erasmus+ au Royaume-Uni suite au Brexit

En 2019, 54 619 participants à 684 projets britanniques ont bénéficié de la mobilité Erasmus+ dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'enseignement scolaire, l'éducation des adultes et la jeunesse, pour un montant total de subventions de 144,69 M€. Pour le seul secteur de l'enseignement supérieur, le Royaume-Uni accueillait près de 35 000 étudiants et en envoyait autour de 17 000 sur le continent. Suite au Brexit et depuis le premier janvier 2021, le Royaume-Uni est considéré comme un pays tiers de l'Union européenne, et à ce titre il ne participe plus au programme Erasmus+. Cela implique donc la fin des bourses de mobilités du programme et des frais d'inscription élevés pour les étudiants de l'Union européenne souhaitant étudier en partie ou en totalité dans les universités britanniques. Et à l'instar de tout étranger entrant au Royaume-Uni, les européens doivent être titulaire d'un passeport et d'un visa suivant la durée du séjour. Afin de soutenir

³² Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2023-2024, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo29/ESRS2315208C>

la mobilité européenne et internationale des britanniques, le Royaume-Uni a lancé le programme Turing au cours de l'année 2021. Dès la première année, le programme a financé 40 032 mobilités à travers le monde. Suite à l'appel à projet 2023-2024,³³ ce programme permettra à 41 175 élèves, étudiants et apprenants d'étudier et de travailler à travers le monde. Tous secteurs confondus, les principaux pays de destination sont : 1^{er} Espagne (5 617 mobilités), 2^e France (3 749), 3^e États-Unis (3 301), 4^e Italie (2 407) et 5^e Allemagne (1 864). Une première enquête³⁴ publiée par le ministère de l'éducation britannique a révélé que 79 % des établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni ont jugé fastidieux le processus de candidature. Elle souligne que les fonds ne permettent pas une bonne couverture des dépenses de la mobilité. Finalement, moins de la moitié (45 %) des établissements d'enseignement supérieur ayant répondu à cette enquête ont qualifié le programme de satisfaisant. À noter que pour l'année 2022-2023, le programme Turing aurait versé aux étudiants britanniques 22 M€ de moins que le programme Erasmus+.

1.12. Quelles ont été les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur la mise en œuvre des deux versions du programme Erasmus+ dans votre pays et quel a été l'effet des mesures prises pour faire face aux conséquences de la pandémie ?

La pandémie de Covid-19 dans le monde qui a débuté fin 2019 et dont l'impact sur les populations a durement été ressenti en 2020, puis pour partie en 2021³⁵, a eu une incidence particulièrement forte sur l'ensemble des mobilités à travers le monde, avec un arrêt brutal des voyages et déplacements européens et internationaux. D'un point de vue global, comme l'indique un récent rapport public de l'IGÉSR³⁶ les mobilités européennes et internationales des élèves du secondaire furent pratiquement nulles sur la période 2020-2021, et en baisse de 40 à 60 % pour les étudiants.

Un maintien de la mobilité étude dans l'enseignement supérieur en trompe-l'œil.

Dans son ensemble, les mobilités stages, études et personnels soutenues par le programme Erasmus+ pour l'enseignement supérieur ont connu une baisse de 28 %³⁷ entre les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020. Pour pallier cela, la Commission européenne a décidé dès le printemps 2020 d'introduire les mobilités hybrides, de reporter les mobilités en permettant une extension du contrat ou encore de maintenir la prise en charge financière de frais exceptionnels liés à la crise (clause de force majeure), et a été totalement suivie par l'Agence Erasmus+ France / éducation formation. Suite à cette décision, d'un point de vue numérique, les mobilités études sont restées au même niveau. Cette stabilité est cependant trompeuse : début 2020, la majorité de ces mobilités a alors été interrompue et convertie en mobilités virtuelles ou hybrides, permettant en réalité aux étudiants français de poursuivre leur mobilité de France, ou de bénéficié d'un report d'une année pour près de 20 % des mobilités³⁸.

D'une façon plus large, une enquête menée par la Commission européenne³⁹ a permis d'estimer à plus de 107 000, le nombre de participants dont la mobilité Erasmus+ aura été affectée par la situation de Covid-19, que près de 45 000 participants auront poursuivi leurs activités suivant des modalités différentes (par exemple, apprentissage à distance ou en ligne), que pour plus de 23 500 participants, l'activité aura été temporairement suspendue et que pour plus de 38 500 participants, l'activité aura été définitivement annulée.

³³ Au sujet du programme Turing, voir <https://www.turing-scheme.org.uk/>. Pour le bilan en détail de l'appel à projet 2023-2024 : <https://www.turing-scheme.org.uk/funding-opportunities/funding-results-2023-to-2024/>

³⁴ *Turing Scheme: evaluation of year 1, janvier 2024*: <https://www.gov.uk/government/publications/turing-scheme-evaluation-of-year-1>.

³⁵ Pour mémoire, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a impliqué en France un premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020, puis un déconfinement du 11 mai au 29 octobre, un deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre et les couvre-feux du 15 décembre 2020 au 20 juin 2021.

³⁶ Guillaume Tronchet, Hervé Tilly, François Laurent, Christian Bigaut (2021). L'impact de la crise sanitaire sur la mobilité européenne et internationale des publics scolaires, étudiants et apprentis, incluant un bilan du programme des assistants de langues étrangères. Rapport n° 2021-192. IGÉSR.

³⁷ Données provisoires au 29 janvier 2024 disponible sur <https://www.staterasmus.fr> : 2018/202 = 56 012 mobilités, 2019/2020 = 43 639. Pour les mobilités études, le nombre de financements accordés et effectifs est resté constant autour de 32 000 pour ces deux années.

³⁸ Agence Erasmus+ France / éducation formation, rapport d'activités 2020, dossier de presse : <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/03/DossierPresse-ErasmusFrance-19mars2021-14.pdf>

³⁹ Enquête conduite en mai 2020 par la Commission européenne : « Coronavirus - learning mobilities impact survey results ».

1.13. Quel a été, dans votre pays, l'effet des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour faire face aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ?

La majorité des destinations des participants français concernant l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni (dans le programme précédent), l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 n'a pas eu d'incidence directe forte en termes de mobilité ou d'actions, quel que soit le secteur du programme Erasmus+. L'accueil d'élèves ukrainiens, de l'ordre de 21 000 en 2023, a pu être globalement absorbé par les dispositifs nationaux existants à destination des élèves allophones⁴⁰. Les mesures de protection temporaire pour les réfugiés ukrainiens mises en place par l'Union européenne ont facilité l'accueil des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche⁴¹. Des actions spécifiques de soutien, par le biais de bourses et d'aide au logement, ont pu également être attribuées par des universités afin de compléter les dispositifs nationaux. Aux dires des deux agences nationales, elles n'ont pas été sollicitées en termes de besoin par les différents acteurs et usagers du programme Erasmus+.

2. Efficience

2.1. Quel est le rapport coût-efficacité des différentes actions (séries d'actions) menées dans le cadre d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 dans votre pays ?

Au cours du programme 2014-2020, hors de la période de la crise sanitaire (années scolaires et universitaires 2019-2020 et 2020-2021), les taux d'utilisation des moyens accordés par la Commission européenne aux deux agences nationales sont au moins de 80 % que cela soit dans la clé action 1 ou 2 et quel que soit le secteur concerné. Comme le montre le tableau n° 4, à titre d'exemple⁴² il existe cependant quelques nuances suivant le secteur et suivant l'action clé, mais globalement le niveau de crédits mis à disposition de l'Agence Erasmus+ France / éducation formation correspond aux besoins des acteurs. Au regard du nombre de bénéficiaires et de mobilités effectuées dans cette période (près de 600 000 mobilités depuis la France et plus de 5 000 établissements financés)⁴³, malgré l'impact fort de la Covid-19 provoquant la fermeture des frontières et de longues périodes de confinement, avec un budget national de l'ordre de 1,26 Mds€ pour l'éducation formelle, le programme a fait à nouveau la démonstration de son efficacité, confirmant le nom « Erasmus » comme une marque forte de l'action de l'Union européenne⁴⁴.

Pour ce qui est du programme actuel et des trois premières années écoulées, comme il sera montré dans la partie suivante (voir partie 2.2), les financements attribués aux deux agences nationales permettent de répondre globalement aux attentes des potentiels bénéficiaires, sauf pour l'enseignement scolaire où il apparaît que les moyens sont très en deçà des besoins énoncés et pour l'éducation des adultes où, à l'inverse, les moyens donnés sont de très loin bien au-delà de ce qui est nécessaire au regard du faible nombre de participants. Dans l'attente de la publication des rapports par les bénéficiaires, sur les trois années de l'actuel programme, malgré la faible mobilisation sur l'éducation des adultes (clés action 1 et 2), près de 358 700 mobilités ont été programmées dont pratiquement 78 % (278 500) sont des mobilités qui concernent les apprenants et les personnels des enseignements scolaire et supérieur.

⁴⁰ Bien que pas mis à jour depuis mai 2022, voir la page web dédiée du MENJ : <https://www.education.gouv.fr/accueil-et-scolarisation-des-enfants-ukrainiens-340790>

⁴¹ Plus de 2 000 étudiants ukrainiens ont été accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France (février 2023). Pour l'accueil de ces étudiants ukrainiens voir <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/accueil-des-etudiants-ukrainiens-2699> ainsi que le site de Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/faq-l-accueil-des-etudiants-deplaces-d-ukraine>

⁴² Pour l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports, les taux d'utilisation des crédits sur les actions jeunesse sont pour la période 2014-2020, suivant l'année : a) clé action 1 = entre 81 et 96 % ; clé action 2 = entre 87 et 96 % (données fournies par l'agence).

⁴³ Communiqué de presse du 13 janvier 2021 : bilan d'Erasmus+ 2014-2020 et perspectives pour 2021-2027 : <https://agence.erasmusplus.fr/en/documents-de-presse/bilan-erasmus-2014-2020/>

⁴⁴ Pour mémoire, une enquête publiée en janvier 2022 montre que 87 % des français interrogés ont entendu parler d'Erasmus+, et lorsque l'on demande aux français de citer une action ou un programme de l'Union européenne, c'est Erasmus+ qui est cité en premier : <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2022/04/SondageCSA-Erasmus-dec2021-VF-2-1.pdf>

**Tableau n° 4 : taux d'utilisation des crédits de l'Agence Erasmus+ France / éducation formation
(période 2014-2020)**

taux d'utilisation des crédits (%)							
Action clé / Secteur*		2015	2016	2017	2018	2019	2020
AC1	ADU	95,5	97,2	98	85,1	78,9	68,7
	EFP	91	94,9	94,8	84,3	46,6	59,9
	INT	79	78,2	86,5	75,7	67,8	74,3
	SCO	97,3	94,5	95,9	85,5	55	80
	SUP	96,3	97,1	96,8	97	85,4	90,4
AC2	ADU	96,7	93	93,7	89,3	92,7	91,6
	EFP	96,8	95	94,6	90,7	89,6	91,9
	SCO	96	92	93,7	86,7	79,3	77
	SUP	88,8	93,7	88	84	81,8	84,9
	EFP	95,5	93,4	93,3	87,7	84,9	84,5

* = AC : action clé ; ADU : éducation des adultes ; EFP : éducation et formation professionnelle ; INT : international ; SCO : enseignement scolaire ; SUP : enseignement supérieur.

Source : Agence Erasmus+ France / éducation formation

2.2. Par rapport au programme précédent, dans quelle mesure le budget alloué est-il approprié et proportionnel aux objectifs fixés pour Erasmus+ 2021-2027 ?

Dans quelle mesure la répartition des fonds entre les domaines et les actions clés du programme est-elle appropriée par rapport à leur niveau d'efficacité et leur utilité ?

Le début du nouveau programme Erasmus+ a été marqué à la fois par la crise sanitaire de Covid-19 pesant sur le profil budgétaire des crédits d'intervention et par des difficultés techniques liées à la mise en place de nouveaux outils de suivi du programme par la Commission européenne. Depuis l'année 2022, le budget est plus conforme à la période précédente où le soutien aux mobilités (clé action 1) a permis de retrouver la dynamique passée et établie avant la pandémie de 2020.

D'un point de vue global, pour les volets éducation et formation, l'augmentation des crédits sur l'action clé 1 en 2022 a permis de répondre, en partie, à la forte hausse des demandes. Le rapport offre / demande établi par l'Agence Erasmus+ France / éducation formation est passé de 57 % en 2021 à 65 % en 2022⁴⁵. Comme le montre le tableau n° 5, pour l'ensemble du programme de ce périmètre, action clés 1 et 2, le nombre de candidatures reçues a considérablement crû, et en raison de l'augmentation de l'enveloppe financière, le nombre de mobilités individuelles financées également.

En ce qui concerne l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports, le programme se déploie également avec une hausse des candidatures sur les actions clés 1 et 2, tout comme pour le Corps européen de solidarité (CES), conduisant à une très forte croissance du nombre de participants financés (tableau n° 6). Alors que pour les années 2021 et 2022 les crédits d'interventions et de fonctionnement disponibles ont été de 36,6 M€ et de 41,8 M€ respectivement, l'agence aura consommé, hors fonctionnement et le programme SALTO Youth

⁴⁵ Rapport de performance 2022, Agence Erasmus+ France / éducation formation Pour l'action clé 1, le niveau des crédits d'intervention en 2021 fut de 152,1 M€ et de 266,3 M€ en 2022, pour des montants de demandes de 266,3 M€ en 2021 et 385,1 M€ en 2022.

EuroMed, 23,7 M€ en 2021⁴⁶ (taux d'exécution de 64,75 %) pour une année de sortie progressive de la pandémie et 31,2 M€ pour 2022⁴⁷ (taux d'exécution de 74,65 %) montrant ainsi pour 2022 l'adéquation satisfaisante entre les moyens confiés par la Commission européenne avec les besoins des publics concernés.

Tableau n° 5 : évolution des demandes sur les volets éducation et formation pour les années 2021 et 2022

	2021	2022	Taux de croissance
Nombre de candidatures reçues	2 322	3 232	+ 40 %
Nombre de projets sélectionnés	1 939	2 514	+ 30 %
Nombre de mobilités individuelles financées	89 183	136 135	+ 52 %

Source : rapports d'activité 2021 et 2022 de l'Agence Erasmus+ France / éducation formation

Tableau n° 6 : évolution des demandes sur les volets jeunesse, sports et Corps européen de solidarité pour les années 2021 et 2022

	2021	2022	Taux de croissance
Nombre de candidatures reçues	571	693	+ 22 %
Nombre de projets sélectionnés	319	437	+ 37 %
Nombre de participants financés	11 654	19 920	+ 71 %

Source : rapports d'activité 2021 et 2022 de l'Agence du service civique

Bien que les financements alloués aux deux agences semblent globalement satisfaire aux attentes, il apparaît une inadéquation forte entre les besoins des communautés et les moyens mis à disposition pour deux secteurs spécifiques du programme dédié à l'éducation et la formation formelles. Suivant le secteur, l'enveloppe budgétaire est soit insuffisante, soit trop importante aux regards des demandes et de la politique nationale. Les analyses par secteur sont présentées ci-dessous.

Programme éducation et formation, secteur enseignement scolaire : un budget insuffisant pour répondre à une demande en forte croissance

Avec une hausse considérable du nombre d'accréditations demandées pour la période 2021-2023 (+ 163 %, alors que pour les autres trois secteurs la moyenne est de l'ordre de 94 %), le secteur scolaire montre un très fort engouement en faveur des mobilités. Cet engouement ne se traduit pas cependant par une hausse similaire du budget dédié, bien que celui-ci soit passé de 26,6 à 44,8 M€ dans la même période, soit une hausse de 66 %. De ce fait, alors que le taux était de 100 % de satisfaction des demandes de mobilités en 2022, celui-ci a considérablement chuté puisqu'il est de l'ordre de 50 % pour l'année 2023. Les prévisions établies par l'Agence Erasmus+ France / éducation formation pour 2024, au regard de l'actuel nombre

⁴⁶ Les crédits alloués à l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports par la Commission européenne en 2021 sont répartis ainsi : 22,5 M€ au titre de l'intervention du programme Erasmus+, 10,8 M€ pour le CES, 0,375 M€, pour SALTO Youth EuroMed et 2,9 M€ de fonctionnement. La consommation des crédits attribués est la suivante :

- mobilité des jeunes et travailleurs jeunesse : 155 projets soutenus pour 5,8 M€ ;
- partenariats stratégiques jeunesse : 48 projets soutenus pour 8,9 M€ ;
- CES volontariat : 102 projets soutenus pour 8,9 M€ ;
- CES projets de solidarité : 14 projets soutenus pour 0,1 M€.

⁴⁷ Les crédits alloués à l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports par la Commission européenne en 2022 sont répartis ainsi : 26,5 M€ au titre de l'intervention du programme Erasmus+, 11,8 M€ pour le CES, 0,425 M€, pour SALTO Youth EuroMed et 3,1 M€ de fonctionnement. La consommation des crédits attribués est la suivante :

- mobilité des jeunes et travailleurs jeunesse : 254 projets soutenus pour 9,9 M€ ;
- partenariats stratégiques jeunesse : 66 projets soutenus pour 11 M€ ;
- CES volontariat : 110 projets soutenus pour 10,2 M€ ;
- CES projets de solidarité : 9 projets soutenus pour 0,1 M€.

d'établissements accrédités, montre que ce taux de satisfaction devrait baisser de nouveau et être inférieur à 40 % alors que le budget disponible prévu pour 2024 devrait être de l'ordre de 53,5 M€, soit une nouvelle hausse de 19 %. Alors que l'État français a fortement promu les actions de mobilités européennes à destination du public scolaire au cours de ces dernières années⁴⁸, il est important de veiller à ce que cette chute de taux de satisfaction ne vienne pas provoquer fortes insatisfactions et frustrations et freiner la dynamique en cours. Le tableau ci-dessous montre les évolutions chiffrées des mobilités dans le secteur de l'enseignement scolaire pour la période 2021 à 2023.

Pour mémoire, la France compte à ce jour environ 12 millions d'élèves dans l'enseignement scolaire, et autour de 60 000 établissements de premier et second degré, pour ne citer ici que les établissements publics. À ce jour, près de 10 % des établissements scolaires français peuvent bénéficier du programme ; le simple doublement du nombre d'accréditations mettrait alors totalement à mal le programme sur ce secteur par faute de financement suffisant. Il apparaît donc indispensable à la mission que l'enseignement scolaire puisse bénéficier d'une part d'une hausse significative des crédits d'intervention, et d'autre part d'une synergie avec le Fond social européen + (FSE+)⁴⁹ comme cela est pratiqué, par exemple, en Allemagne⁵⁰.

Tableau n °7 : les mobilités dans le secteur scolaire pour la période 2021-2023

	Nombre de mobilités individuelles des élèves demandées	Nombre de mobilités individuelles des élèves financées	Taux de satisfaction des demandes (%)
Convention 2021	598	598	100
Convention 2022	1 976	1 825	92
Convention 2023	5 174	2 328	45

	Nombre de mobilités demandées	Nombre de mobilités secteur scolaire financées	Taux de satisfaction des demandes (%)
convention 2021	15 011	14 836	99
convention 2022	36 617	35 413	97
convention 2023	85 855	40 826	47

Source : Agence Erasmus+ France / éducation formation

Recommandation n °5 : encourager l'État français à mettre en synergie une part du Fonds social européen+ avec les financements du programme Erasmus+, en particulier pour soutenir l'inclusion dans le secteur de l'enseignement scolaire.

Programme éducation et formation, secteur éducation des adultes : un budget trop doté pour un public difficile à mobiliser et aux objectifs difficiles à identifier

La nouvelle programmation 2021-2027 a conduit à une hausse significative du budget du secteur éducation des adultes. Pour l'action clé 1, ce secteur a vu ses crédits d'intervention passer de 6,3 M€ en 2021 à 16,2 M€ en 2024. Cette augmentation budgétaire s'est accompagnée d'une évolution du programme où dorénavant

⁴⁸ Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet engouement : a) le choix de l'agence de Bordeaux de promouvoir fortement l'accréditation comme donnant accès à un financement annuel sans nécessité une nouvelle évaluation ; b) l'arrêté du 4 aout 2022 relatif aux conditions de reconnaissance de la mobilité scolaire européenne et internationale des élèves de lycée d'enseignement général et technologique et au contrat d'études au lycée d'enseignement général et technologique ; c) la publication en 2021 du rapport de la député européenne Ilana Cicurel « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe » à la demande du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et du sport et du secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

⁴⁹ Le FES+ est doté de 99,3 Mds€ pour la période 2021-2027 et est considéré comme le principal instrument de l'Union européenne pour investir dans le capital humain. En France, le FSE+ finance les projets au niveau national ou local des acteurs publics et/ou privés portant des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

⁵⁰ En Allemagne, pour l'enseignement supérieur, le budget du FSE+ a été intégré au budget d'intervention du DAAD (*Deutscher Akademischer Austauschdienst*) et l'ensemble est traité comme un seul fond d'intervention (57 M€ sur six ans, dédiés aux étudiants ayant le moins d'opportunité), offrant ainsi un unique dispositif administratif efficace.

les adultes apprenants peuvent être également bénéficiaires des aides à la mobilité. Malgré un nombre de candidatures en progression de 40 % et un nombre d'apprenants adultes engagés dans une mobilité en hausse de 138 % entre 2021 et 2023⁵¹, le budget dédié consommé est bien en deçà de celui attribué puisque de l'ordre de 4,8 M€ en 2023 pour plus de 10,4 M€ de fonds disponibles. Pour améliorer ce taux d'exécution, l'Agence Erasmus+ France / éducation formation a organisé en décembre 2023 un séminaire de contact (*Training and Cooperation Activities* ou *TCA*) sur le thème de l'éducation des adultes afin de mieux appréhender les défis et spécificités de la mobilité des adultes apprenants⁵².

Face à la difficulté d'identifier le public d'apprenants adultes souvent éloigné de l'idée de s'engager sur une mobilité européenne, l'agence a identifié quelques freins et mis en place un plan d'action en cinq axes (voir aussi en partie 2.8). Chacun des cinq axes (culture et éducation populaire, santé et solidarité, emplois et insertion par le travail, collectivités territoriales, économie sociale et solidaire) devrait faciliter la coopération avec des structures qui possèdent une très bonne connaissance de ces enjeux et du public à atteindre.

Il n'en demeure pas moins, qu'à ce jour, cette partie du programme apparaît trop dotée par rapport aux besoins de financements du public d'adultes apprenants. La mission s'interroge sur ce secteur du programme Erasmus+. Pour la programmation 2028-2035, soit le niveau de dotation budgétaire est à revoir à la baisse malgré les ambitions de la Commission européenne sur ce thème, ou préférentiellement ne serait-il pas nécessaire de revoir pour partie l'architecture du programme ? En effet, il apparaît que la formation professionnelle des jeunes et des adultes, qu'elle soit de niveau pré-baccalauréat ou post-baccalauréat, correspond à la formation tout au long de la vie, et répond aux enjeux de la formation des adultes⁵³ comme définis par la Commission européenne. Alors, regrouper le secteur éducation des adultes avec celui de la formation professionnelle permettrait une optimisation financière de l'action suivant le niveau des demandes des acteurs concernés, offrant la possibilité d'une seule enveloppe financière couvrant l'entièreté du secteur de la formation professionnelle, dans une optique de parcours continu pour tous.

Recommandation n °6 : regrouper dans un même secteur celui de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes pour la prochaine programmation Erasmus+ 2028-2035.

2.3. Dans quelle mesure la coopération entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre et la supervision du programme (services de la Commission, comité Erasmus+, agence exécutive, autorités nationales, agences nationales, organismes d'audit indépendants, organisations internationales) est-elle efficace du point de vue de votre pays et dans quelle mesure la Commission assume-t-elle son rôle d'orientation dans le processus ?

Comment cet aspect a-t-il évolué entre les deux périodes de programmation ? Quelles sont les raisons des éventuels changements ? Quels sont les domaines susceptibles d'être améliorés dans le cadre de la mise en œuvre d'Erasmus+ 2021-2027 ou d'un programme ultérieur ?

Pour commencer, la mission tient à souligner la très bonne qualité des relations entre les deux agences nationales qui collaborent étroitement et partagent de nombreux événements de promotion en commun. Cette bonne entente est au bénéfice du déploiement de l'intégralité du programme, mais aussi à l'avantage

⁵¹ Pour le secteur éducation des adultes, le nombre de mobilités attribuées est réparti ainsi :

- 2021, 143 apprenants et 886 personnels, soit 1 029 mobilités ;
- 2022, 369 apprenants et 1 655 personnels, soit 2 024 mobilités (+ 96 % par rapport à 2021) ;
- 2023, 522 apprenants et 1 926 personnels, soit 2 448 mobilités (+ 20 % par rapport à 2022).

⁵² Les objectifs de cette rencontre étaient : de développer de nouveaux partenariats de mobilité avec des organisations d'éducation des adultes (au sens d'Erasmus+) ; de mettre en avant les avantages de la mobilité pour un ou plusieurs publics d'apprenants adultes ; de sélectionner les systèmes d'éducation des adultes au sens d'Erasmus+, les pays et les institutions qui pourraient être les mieux à même d'accueillir des apprenants adultes de leur propre pays et de leur propre institution.

⁵³ Le programme Erasmus+ pour l'éducation des adultes vise à améliorer la qualité de l'offre de formation et d'éducation pour les adultes et contribue à la réalisation des objectifs européens en matière d'accès à la formation tout au long de la vie. Il vise notamment à contribuer à la réalisation des objectifs suivants : a) réduire le nombre d'adultes ayant un faible niveau de compétences, en particulier autour des savoirs de base et des compétences clés ; b) accroître les possibilités de formation tout au long de la vie pour les adultes et en faire la promotion ; c) développer les services d'orientation pour ces publics ; d) développer la reconnaissance et la validation des acquis formels et non formels.

des personnels des deux agences qui partagent régulièrement leur savoir-faire, permettant ainsi de lever certaines difficultés liées, par exemple, aux outils mis à disposition par la Commission au début de ce nouveau programme. Cette proximité entre les deux agences se concrétise par diverses actions comme cela est illustré ci-dessous.

Depuis 2014, le programme Erasmus+ intègre un volet sport porté en France par l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports. L'Union européenne dédie un financement propre à ces initiatives qui est géré de manière centralisée par la Commission européenne à Bruxelles. Dix ans plus tard, en pleine année Olympique et Paralympique en France, le sport et sa pratique régulière deviennent une grande cause nationale⁵⁴. Dans ce contexte porteur, les deux agences collaborent pour accompagner les structures du monde sportif ou impliquées dans des projets sur le sport (collectivités territoriales, écoles, structures associatives, etc.), en les orientant entre les différents volets du programme, et en leur permettant des possibilités nouvelles au-delà de ce volet. Au travers de son objectif de structuration de projets avec les clubs sportifs du territoire, la labellisation « Génération 2024 »⁵⁵ des établissements scolaires a également accompagné des initiatives dans ce champ d'action. Aussi, grâce à la collaboration entre les deux agences nationales, renforcée entre les programmes Erasmus+ 2014-2020 et 2021-2027, la formation des professionnels du sport (scolaire ou non scolaire) et l'ouverture européenne des acteurs du monde sportif est dorénavant enclenchée.

Le programme Erasmus+ est mis en œuvre principalement par gestion indirecte. De ce fait, la Commission européenne confie les tâches d'exécution budgétaire aux agences nationales, mais assume la responsabilité finale de l'exécution générale, du suivi et de l'évaluation du programme Erasmus+ au niveau européen. La coopération entre les instances européennes et les agences nationales se situe principalement autour des priorités, objectifs et critères du programme, mais également autour des outils mis à disposition pour les remontées d'indicateurs aux échelles locale, régionale et nationale. Sur ce point, des difficultés ont été mentionnées, en particulier au moment de la transition entre les programmes 2014-2020 et 2021-2027, avec cependant une amélioration notée ces dernières années. Le renforcement des échanges entre agences nationales et les services de la Commission européenne sur les outils et bonnes pratiques serait un axe d'amélioration continue à ne pas négliger.

La mission n'a pas été interpellée sur la question des audits indépendants auxquels les deux agences font appel pour le contrôle de leur bon fonctionnement.

2.4. Les mesures appliquées par votre ou vos agences nationales pour suivre et soutenir les candidats, les bénéficiaires (y compris les petites organisations et celles participant pour la première fois au programme) et les participants sont-elles efficaces et proportionnées ?

Compte tenu de la nécessité d'une mise en œuvre efficace et sans heurts du programme, quels domaines peuvent être améliorés ou simplifiés ?

Comme mentionné dans la partie 1.8, la mise en œuvre de la labellisation, la simplification du dépôt de dossiers et le renforcement de l'accompagnement ont été efficaces, conduisant une forte augmentation des projets et demandes de mobilités ces dernières années. Pour cela, l'Agence Erasmus+ France / éducation formation a su mobiliser ses équipes et modifier leurs méthodologies de manière adaptée. Ce travail va être poursuivi dans les prochaines années en particulier pour promouvoir la mobilité des JAMO et des adultes, vivant en zones éloignées et/ou rurales.

⁵⁴ <https://www.sports.gouv.fr/grande-cause-nationale-2116>

⁵⁵ <https://generation.paris2024.org/label-generation-2024>

2.5. Dans quelle proportion les mesures de simplification mises en place, telles que les subventions simplifiées et le système d'accréditation, ont-elles permis de réduire la charge administrative des agences nationales, des bénéficiaires du programme et des participants ?

Existe-t-il des différences entre les actions ou domaines ? Quels sont les éléments du programme qui pourraient être modifiés pour réduire davantage la charge administrative et simplifier la gestion et la mise en œuvre du programme, sans pour autant compromettre la bonne gestion du programme, ses résultats et son incidence ?

Le nouveau système d'accréditation mis en place dans le cadre du nouveau programme est un réel succès pour les candidats au programme actuel. À titre d'exemple, pour les secteurs éducation et formation, il a permis de voir apparaître de nouveaux candidats, en particulier pour l'enseignement scolaire avec une envolée des candidatures et finalement des demandes de mobilités (voir partie 2.2). Pour ce qui relève du secteur de la jeunesse, seules deux sous actions du programme sont concernées. À ce jour, l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports note que le taux de 40 %⁵⁶ des crédits d'intervention sur l'action clé 1 sont distribués aux bénéficiaires accrédités. Il est fort probable que ce taux soit revu à la hausse dans le futur au regard de la qualité des candidats retenus à l'occasion des appels à projet annuels ; ces candidats progressivement seraient alors en mesure d'être éligibles à l'accréditation. Il serait également souhaitable que d'autres sous -actions puissent dans le futur être mises en œuvre après accréditation des bénéficiaires, toujours dans l'idée de simplifier l'accès à Erasmus+ au plus grand nombre de structures et organismes.

2.6. Dans quelle mesure les indicateurs retenus pour le programme dans le règlement correspondent-ils aux objectifs de suivi au niveau national ?

Comment le système global de gestion et de suivi pourrait-il être amélioré ?

Les indicateurs retenus par la Commission européenne sont énoncés dans le détail dans l'annexe 2 du règlement du programme et se déclinent suivant deux domaines : la participation à la mobilité (clé action 1) et les organisations et établissements dotés d'une dimension européenne et internationale (clé action 2). À ces deux grands domaines, il faut ajouter la mesure des effets d'impulsion sur le programme que sont : l'inclusion, la simplification dont l'action nouvelle sur les partenariats à petite échelle (clé action 2) et la contribution à l'action pour le climat.

Cet ensemble d'indicateurs répond globalement aux attentes des deux agences nationales pour mesurer l'efficacité du programme et de leurs actions. Cependant, comme cela est abordé dans la partie suivante de ce rapport, les outils de gestion ne permettent pas une évaluation « dynamique » de l'avancement des projets retenus, en particulier les mobilités. Le fait que les bénéficiaires rapportent une fois le projet clos n'offre pas une mesure en temps réel des mobilités.

La mission a noté également une faiblesse dans la granulométrie de l'indicateur inclusion. Il ne permet pas de déterminer la nature des bénéficiaires du programme au regard de la diversité des publics concernés en France. Est-ce que les principaux bénéficiaires de cette priorité transversale sont issus de la ruralité, ou des quartiers prioritaires ? Cette remarque vaut également pour les bénéficiaires des mobilités sur la formation professionnelle : quelle est la part des apprentis dans le cadre de la formation professionnelle ?

Recommandation n°7 : introduire une option au sein des outils de gestion de la Commission européenne permettant d'ajouter des sous-indicateurs spécifiques à l'État membre de manière à répondre également aux priorités nationales.

Pour ce qui est du secteur jeunesse, la clé action 1 permet de soutenir à la fois des mobilités sortantes et des mobilités entrantes. Une structure hors de France peut donc financer la venue de jeunes français dans son pays. Sur certains territoires, des collectivités, comme des rectorats ou des préfectures peuvent souhaiter avoir une vision globale et connaître le nombre de jeunes engagés dans une mobilité ; les données sur l'éducation informelle communiquées sont alors incomplètes et ne reflètent pas toujours la réalité. Une plateforme commune européenne des données de la mobilité serait bienvenue permettant ainsi à chaque

⁵⁶ Ce taux est fixé par l'agence dans son plan de travail annuel et validé par la Commission européenne.

organisme et structure bénéficiaires de financements du secteur jeunesse de renseigner au fur et à mesure de leur réalisation toutes les mobilités, sortantes et entrantes.

Recommandation n °8 : créer une plateforme commune européenne de données ouvertes pour renseigner les mobilités au fur et à mesure de leur réalisation.

2.7. Dans quelle mesure les nouveaux outils d'aide à la gestion correspondent-ils aux besoins et à l'architecture du programme Erasmus+ ?

Quelles fonctionnalités supplémentaires recommanderiez-vous pour les évolutions futures ?

Au cours des nombreux entretiens conduits par la mission, il apparaît que les premières années du programme ont été entachées par de nombreux dysfonctionnements des outils mis à disposition par la Commission européenne, dont le « *beneficiary module* » qui a supplanté le « *mobility tool* ». De surcroît, certains modules ont été déployés tardivement (certains semblent ne l'être que depuis peu ou sont sur le point de l'être !). Les conséquences ont été nombreuses pour les bénéficiaires du programme comme pour les deux agences nationales dont celles de l'accumulation de retard pour l'établissement des rapports des participants. Par exemple, il fut impossible pour le secteur de l'enseignement supérieur de les établir pour les conventions établies en 2021, et il est fort probable qu'une partie de ceux-ci soient aussi manquants pour les conventions de l'année 2022. Il en est de même pour les autres secteurs du programme.

Les responsables des deux agences nationales, comme les bénéficiaires du programme, émettent le souhait que les outils actuels, une fois totalement déployés et opérationnels, soient maintenus pour le prochain programme afin que les bénéficiaires du programme, comme les personnels des agences en charge du suivi et de la gestion des actions, ne soient pas soumis aux mêmes difficultés que celles rencontrées entre 2021 et 2023. Il est également demandé que les outils de gestion permettent un suivi de l'activité au fur et à mesure que celle-ci se déroule afin d'assurer une information en temps réel sur les actions, les mobilités en particulier. Parmi les pistes pour le suivi en temps réel, l'une d'entre-elle retient l'attention de la mission pour l'enseignement supérieur : établir un outil de brassage des données permettant de mettre en relation les systèmes d'information des universités (comme Move-On pour ne citer que celui-ci) avec celui de la Commission européenne.

Recommandation n °9 : maintenir les outils actuels tout en ouvrant la possibilité de renseigner les mobilités au fur et à mesure de leur réalisation à des fins de suivi analytique pour la prochaine programmation Erasmus+ 2028-2035.

2.8. Dans quelle proportion les mesures de lutte contre la fraude ont-elles permis de prévenir et de détecter rapidement les fraudes dans votre pays ?

Une pratique frauduleuse peut être définie comme l'utilisation intentionnelle inappropriée des financements de l'Union européenne via les deux agences nationales Erasmus+ au regard du cadre défini, ce qui la différencie de l'irrégularité aux yeux de la Commission européenne⁵⁷.

Pour l'Agence Erasmus+ France / éducation formation, c'est via le programme dédié à la formation des adultes que le risque de fraude est le plus important. En effet, à la différence des autres secteurs où les structures sollicitant l'agence sont essentiellement étatiques, les organismes agissant dans le champ de la formation aux adultes sont souvent des structures associatives ou équivalentes. Il est donc parfois bien difficile d'être en mesure d'évaluer le sérieux de ces candidats aux financements du programme.

Par conséquent, l'agence a fait le choix de structurer en cinq axes le programme « éducation des adultes » qui devrait la conduire à soutenir essentiellement des demandes émanant d'organismes et structures connus et reconnues de l'État ou dépendants directement d'un ou plusieurs ministères. Il devrait donc être ainsi possible des signer des conventions entre l'Agence et ces structures, et d'établir une stratégie globale sur ce

⁵⁷ Voir la foire aux questions éditée par le Centre de connaissances anti-fraude de la Commission européenne : https://antifraud-knowledge-centre.ec.europa.eu/guidance-legislation/faq_fr. À noter que selon le rapport PIF 2022, le nombre de cas de fraude et d'irrégularités communiqués par les autorités compétentes de l'UE et les autorités nationales – 12 455 au total – a légèrement augmenté en 2022 par rapport à 2021. Les montants irréguliers liés à ces cas ont, pour leur part, diminué pour atteindre 1,77 Mds€.

secteur et en déterminer l'impact via la définition d'indicateurs. Les cinq axes retenus sont : a) culture et éducation populaire ; b) santé et solidarité ; c) emplois et insertion par le travail ; d) collectivités territoriales ; e) économie sociale et solidaire. Ce travail venant d'être engagé, il n'est pas à ce jour possible d'en mesurer les effets sur le risque de fraude.

En ce qui concerne l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports, le risque de fraude est jugé important au regard de la nature même des structures qui peuvent bénéficier des fonds du programme Erasmus+. En effet, en matière de jeunesse, de très nombreuses structures candidates et bénéficiaires sont des associations relevant de la loi 1901⁵⁸ où le risque est que la domiciliation ne soit qu'une boîte aux lettres puisqu'aucun justificatif de domicile n'est demandé au moment de sa création. Par conséquent, l'agence a fortement renforcé les contrôles avant la sélection des projets. En 2023, 158 structures et 292 dossiers ont été identifiés à risque et ont été sélectionnés pour un contrôle de leur capacité opérationnelle, contre 47 en 2022. L'agence a également contrôlé 104 projets pour risque de multiples soumissions ou double financement (contre 59 en 2022). Au total, ce sont entre 18 et 20 % des dossiers identifiés qui ont été rejettés. Lors des entretiens de la mission avec l'agence, afin de limiter le risque de fraude, il ressort qu'une pièce ayant valeur juridique, démontrant l'appartenance au pays où le dossier de candidature Erasmus+ est déposé, devrait être exigée.

Il a été rapporté à la mission l'existence de partages d'expériences et d'informations entre les agences quant à la problématique de la fraude, en lien avec le bureau « *Organisational performance supervision and legal affairs* » au sein de la DG EAC⁵⁹. Au regard de l'importance du budget de l'actuel programme et de la perspective d'une nouvelle hausse, la question de la fraude devrait rester prégnante au cours des années à venir. Pour la mission, il apparaît nécessaire que soit formalisé un groupe de travail et de réflexion autour de cette question. Une structuration en un TCA confié à une des agences d'un des États membres pourrait être une solution pour la fin du programme actuel et le prochain.

Recommandation n °10 : créer un « *Training and Cooperation Activities* » (TCA) dédié au contrôle et aux risques de fraude pour la fin du programme actuel et le prochain.

3. Pertinence

3.1. Dans quelle mesure les objectifs du programme Erasmus+ 2021-2027 énoncés à l'article 3, paragraphes 1 et 2, du règlement établissant Erasmus+, en lien avec les mesures de l'UE dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, continuent-ils de répondre aux besoins ou aux problèmes auxquels ils sont censés répondre ?

Ces besoins ou problèmes sont-ils (toujours) présents dans le contexte de votre pays ? Les besoins ou problèmes ont-ils évolué de telle manière que les objectifs du programme 2021-2027 ou du programme qui lui succédera doivent être adaptés ?

L'invasion de la Russie en Ukraine, l'accélération du changement climatique⁶⁰, la question migratoire⁶¹, les montées des populismes et du sentiment anti-européen dans un grand nombre des États membres de l'Union européenne, la persistance des inégalités et des discriminations, et le besoin d'une indépendance

⁵⁸ Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000497458>. Suivant le formulaire CERFA n° 13973*04, les documents à fournir sont : le procès-verbal de l'assemblée constitutive, la liste des personnes chargées de l'administration, un exemplaire des statuts de l'association signé par deux au moins des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants et une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 grammes) avec l'adresse de gestion de l'association.

⁵⁹ Organigramme de la DG EAC disponible au 22 mars 2024 : https://commission.europa.eu/document/download/bd233487-73a9-456c-af2d-93cc3dfa35cd_en?filename=OrgChart-DG-EAC-160124_en.pdf&prefLang=mt

⁶⁰ Selon les données publiées le 7 février 2024 par l'observatoire européen Copernicus (service Copernicus climate change ou C3S), la Terre a enregistré sur douze mois successifs des températures au-dessus de 1,5 °C de réchauffement par rapport à la période 1850-1900. Avec une température moyenne de 13,14 °C, janvier 2024 est le mois de janvier le plus chaud jamais enregistré depuis le début des mesures. La surface des océans est elle aussi en surchauffe, établissant un nouveau record avec 20,96 °C de température moyenne (juillet 2023).

⁶¹ Dossier complet sur « Asile et migrations dans l'Union européenne » publié par Toute l'Europe mis à jour en janvier 2024 : <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/asile-et-migrations-dans-l-union-europeenne/>

économique européenne via, notamment, la réindustrialisation des territoires impliquent de toujours mieux former les citoyens européens, d'amplifier la libre circulation des personnes et de renforcer les valeurs portées par l'Union européenne. Les objectifs du programme énoncés dans l'article 3 du règlement et rappelés à grands traits dans l'introduction conservent donc toute leur pertinence.

3.2. Dans quelle mesure les objectifs du programme 2021-2027 répondent-ils aux besoins des différents acteurs et secteurs dans votre pays ?

Le programme parvient-il à attirer et à atteindre les publics et groupes cibles dans les différents domaines couverts par le programme ? Dans quelle mesure le programme Erasmus+ est-il connu des communautés actives dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport dans votre pays ? Dans le cas où certains groupes cibles ne sont pas suffisamment accessibles, quels sont les facteurs limitant leur accès et quelles mesures pourraient être prises pour remédier à cette situation ? Quelles sont les raisons de la participation limitée de certains groupes cibles ? Existe-t-il des groupes cibles qui ont choisi de ne pas participer au programme ou existe-t-il systématiquement des facteurs externes qui les en empêchent ?

Les objectifs d'Erasmus+ en matière de mobilité répondent aux besoins des jeunes, des étudiants, des enseignants, des formateurs et des autres professionnels de l'éducation et du sport, contribuant à renforcer les compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles des participants au travers d'opportunités d'apprentissage et de perfectionnement à l'étranger.

Cependant, si Erasmus+ met l'accent sur la promotion de l'inclusion sociale, de la diversité et de l'égalité des chances, avec le soutien de projets visant à réduire la mobilité de jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés et des personnes en situation de handicap, la mission a identifié des difficultés notables à inclure tous les publics, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Renforcement des compétences et de la confiance

Des obstacles importants, comme le manque – réel ou ressenti – de ressources financières pour accéder à une mobilité, les difficultés liées aux transports, les barrières linguistiques et culturelles, ou encore le manque d'information et de soutien pour accéder aux programmes comme Erasmus+ doivent être contournés. Des mesures spécifiques d'inclusion sont mises en place (principalement des financements supplémentaires pour couvrir les coûts liés à la participation), mais sans effet suffisant à ce jour. Pour cela, il est important de veiller à ce que ces programmes soient conçus de manière inclusive et adaptée aux besoins spécifiques de ces publics, en mettant l'accent sur l'accompagnement personnalisé tout au long du processus y compris sur la définition des objectifs du projet préalablement à son dépôt (par exemple, avec développement de programmes de soutien linguistique et culturel).

Partenariats locaux et sensibilisation

Une approche proactive et adaptée avec l'organisation de partenariats avec des structures locales travaillant directement avec les populations éloignées apparaît comme une opportunité d'amélioration. La collaboration avec des partenaires locaux, tels que les associations de quartier, le réseau information jeunesse, les établissements scolaires et les structures d'insertion professionnelle comme les missions locales, est essentielle pour identifier les besoins des jeunes des QPV et des JAMO et pour promouvoir leur participation à Erasmus+. La sensibilisation et l'information sur les opportunités disponibles doivent être renforcées afin de garantir que ces publics sont conscients des possibilités qui leur sont offertes et se sentent encouragés à y participer. La mobilisation des acteurs de l'éducation informelle sur les volets jeunesse et sports est un levier qu'il faut saisir pour aller chercher spécifiquement ces publics. Une des raisons de la participation restreinte de ces acteurs tient à la fois à leur structuration (souvent de petites associations dans le champ de la jeunesse et des sports, éparses sur le territoire, sans habitude au travail en réseau), qu'à leur capacité à identifier et répondre à des appels d'offres d'envergure. En particulier, la centralisation des appels d'offres du volet sport les rend moins visibles par ces acteurs de terrain. Un travail de mobilisation des centres d'information de proximité par l'intermédiaire des DRAJES ou le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est mené, avec cependant une question de leurs compétences techniques et humaines pour incarner ce « guichet européen » dans les quartiers et en ruralité.

Recommandation n °11 : développer pour les volets jeunesse et sports un portail européen des actions entreprises / menées par chaque État membre, sur le modèle *E-Twinning* et déployer OTLAS, un outil de recherche de partenaires en ligne, hébergé par les centres de ressources SALTO Youth.

3.3. Dans quelle mesure la conception du programme Erasmus+ 2021-2027 est-elle adaptée aux groupes difficiles à atteindre, aux personnes moins favorisées ou à certains groupes de population défavorisés qui, traditionnellement, ne s'engagent pas dans des activités transnationales ou internationales par rapport à d'autres groupes qui bénéficient du programme ?

Dans le cas où certains groupes cibles ne sont pas suffisamment accessibles dans votre pays, quels sont les facteurs limitant leur accès et quelles mesures pourraient être prises pour remédier à cette situation ?

Atteindre des publics éloignés de la mobilité et des activités internationales requiert, par essence, un travail dédié. Dans ce cadre, il est à noter une augmentation du nombre de participants issus de milieux socio-économiques défavorisés, atteignant 14 % du total des participants sur les volets éducation et formation, à la fin du programme Erasmus+ 2014-2020⁶². Comme notifié dans la note n° 10 de l'Observatoire Erasmus+ publié en 2019,⁶³ ces données révèlent une hétérogénéité forte, selon que l'on considère :

- les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) dont 50 % sont des élèves ou alternants pouvant être considérés comme jeunes avec moins d'opportunités de participer à une mobilité, du fait de difficultés éducatives, ou d'obstacles géographiques ou économiques ;
- les étudiants de l'enseignement supérieur dont 39 % sont boursiers sur critères sociaux : ces étudiants peuvent alors bénéficier de l'accompagnement financier par les collectivités territoriales, sous forme d'aide complémentaire de 250 €/mois. À noter que 12 % des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être considérés comme fortement ou très fortement vulnérables.

Dans l'ensemble, ces résultats rendent compte d'une inclusion sociale globalement meilleure et d'un accès facilité aux opportunités de mobilité pour les groupes qui en sont les plus éloignés.

Ces données illustrent les efforts réalisés par les équipes pour engager les acteurs territoriaux vers des projets transnationaux, avec cependant une disparité conservée entre les publics des territoires ruraux et les publics vivant dans les quartiers politique de la ville (QVP). La mobilisation des acteurs de ces terrains spécifiques (collectivités, associations avec antennes locales...) a permis de sensibiliser les publics aux projets de mobilités. Par exemple, en ruralité en Occitanie, les deux agences nationales se sont associées pour animer des séminaires d'information et de mise en relation en lien avec les DRAJES. Dans d'autres territoires, les Relais Europe jeunesse portés par les fédérations régionales de Familles Rurales⁶⁴ peuvent jouer le rôle de lieux de ressources et d'accompagnement des structures jeunesse et des jeunes sur leurs projets de mobilité.

Ces éléments d'impact sont à relativiser lorsque l'on s'interroge sur les QVP : en effet, si l'identification et l'activation de relais locaux ont été entreprises, les efforts se heurtent à des réticences culturelles parfois fortes envers le voyage et l'échange. Ces réserves peuvent s'avérer moins complexes à aborder au travers du volet informel que dans le cadre du volet formel.

Recommandation n °12 : former et inciter à la mobilité européenne les animateurs de jeunesse et éducateurs sportifs qui œuvrent dans les quartiers politique de la ville.

Il est à noter que des enjeux propres à certains territoires ont été identifiés, avec des stratégies spécifiques à mettre en œuvre. C'est le cas des outre-mer qui témoigne d'une fragilité structurelle des structures associatives locales et de règles inadaptées dans les programmes. Ainsi, les subventions allouées concernent principalement les frais de déplacement vers l'Europe continentale, sans prendre en considération une possible stratégie régionalisée. Afin de mobiliser davantage les acteurs concernés, un plaidoyer commun à

⁶² https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/03/Bilan_2014-2020.pdf

⁶³ https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/2772_observatoire_10-1.pdf

⁶⁴ <https://www.famillesrurales.org/>

plusieurs pays a été remis fin 2022 à la Commission européenne pour identifier les territoires partenaires éligibles dans le guide du programme.

Aussi, suite à l'engagement continu des agences nationales à promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances, et aux initiatives spéciales mises en place pour encourager la participation des groupes moins représentés, des progrès significatifs ont donc été réalisés entre les programmes Erasmus+ 2024-2020 et 2021-2027 et des marges de progression ont été identifiées pour que ces tendances se poursuivent, voire s'intensifient.

Recommandation n °13 : déployer les actions ciblées actuelles, en mobilisant toujours plus les relais et les ambassadeurs « EuroPeers » sur les territoires.

3.4. Dans quelle mesure les besoins et les enjeux liés aux transitions écologique et numérique de l'Europe sont-ils pris en considération dans les actions / activités du programme Erasmus+ 2021-2027 ?

Que ce soit au travers des mobilités hybrides (interactions via le numérique, initiées avant ou renforcées après une mobilité physique), ou des accompagnements financiers à privilégier des modes de transport responsables, le programme Erasmus+ 2021-2027 facilite la prise en considération des enjeux de l'Europe liés à ces transitions, en particulier sur le volet scolaire comme cela est détaillé dans la partie 1.6 de ce rapport. Il faut cependant noter que les frais de voyage ne sont pas pris en charge pour les étudiants, conduisant à ce que les remontées des mobilités dans le cadre de l'enseignement supérieur ne précisent pas les modalités choisies pour les déplacements. Une aide financière déployée de façon équitable vers les mobilités étudiantes (à raison de 350 € / étudiant sous gestion par les universités) représenterait une enveloppe supplémentaire de 20 M€ pour sensibiliser et encourager ce public.

Une attention doit tout de même être portée sur la faiblesse de l'usage des outils numériques sur le secteur des activités avec la jeunesse. En effet, les structures portant les actions de ce secteur, principalement associatives, sont peu équipées et ont une maîtrise très imparfaite de ces outils. De surcroit, par la nature des projets retenus et en raison du public concerné, les rencontres en présentes sont fortement souhaitées, la combinaison virtuel / présentiel étant rarement envisagée.

3.5. Du point de vue de votre pays, quelle est la pertinence du programme Erasmus+ 2021-2027 par rapport à celle du programme 2014-2020 ?

La pertinence a-t-elle été améliorée dans le cadre de la nouvelle version du programme ?

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 a connu finalement une légère évolution dans son architecture permettant aux acteurs de terrain, potentiels bénéficiaires, de conserver les acquis de la période précédente tout en voyant émerger de nouvelles actions ou modalités de fonctionnement. En cela, la mission tient à souligner ce point positif. Elle souhaite que la période future s'inscrive dans la même dynamique. L'augmentation du financement du programme est également un atout qui a permis d'étendre le nombre de bénéficiaires et de pouvoir toucher des publics jusque-là en partie oubliés. Un nouvel effort correspondant au triplement du budget du programme comme le souhaitent les élus du parlement européen serait jugé comme étant bienvenu par l'ensemble des personnes rencontrées au cours de cette évaluation.

La crise de la Covid-19 a permis d'accélérer l'usage des outils du numérique pour mettre en relation les personnes. L'usage de la visioconférence s'est généralisé. Dans le cadre du programme Erasmus+ cela a ouvert la voie au développement et à la reconnaissance des mobilités hybrides. Elles permettent de combiner une mobilité physique de courte durée (de cinq à trente jours) avec une phase de préparation, et ou une phase conclusive en ligne. À partir des premières données sur les trois premières années du programme, les mobilités hybrides concernent autour 11 à 13 % du total des mobilités du secteur scolaire, et de l'ordre de 3 à 5 % pour celles de l'enseignement supérieur (tableau n° 8, les données 2022 et 2023 ne sont pas définitives).

Comme la mission a pu le souligner à plusieurs reprises dans ce rapport, les nouvelles modalités d'accès au programme par l'accréditation sont jugées comme une réelle avancée par l'ensemble des acteurs, que cela soit les deux agences nationales ou les bénéficiaires. L'accréditation remplit pleinement son rôle de

simplification des processus et de la démocratisation du programme en permettant à des petites structures de bénéficier du programme.

Parmi les priorités transversales du programme, celle de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique est un moyen de sensibiliser les candidats avec une incitation financière pour favoriser des mobilités moins carbonées. Pour autant sa mise en œuvre interroge car les premières indications montrent que cela influe peu et que le dispositif est finalement peu appelé par les candidats. L'une des raisons principales évoquées lors d'entretiens conduits par la mission est le caractère modeste du soutien financier. La possibilité d'ajouter dans la bourse de mobilité le temps du transport est un premier pas d'amélioration, cependant cette modalité n'est pas systématiquement appliquée par les organismes et établissements bénéficiaires. Au regard de l'impact des transports sur les émissions de gaz à effet de serre,⁶⁵ la mission considère que cette priorité doit être maintenue mais que sa mise en œuvre gagnerait à être revue en valorisant d'une part l'incitation financière et en imposant aux organismes et établissements la prise en compte du trajet dans l'attribution de la bourse de mobilité.

La sortie du Service volontaire européen (SVE) devenu depuis Corps européen de solidarité (CES) du programme en 2018 semble avoir répondu à l'enjeu de visibilité du dispositif⁶⁶. Par contre, il n'a pas bénéficié de la forte hausse du budget global du programme Erasmus+ entre la période précédente et l'actuelle ; le budget pour la période 2021-2027 est de l'ordre de 1 Md€. Bien que cela ne soit pas l'objet de ce rapport, la mission s'interroge, suite aux échanges avec l'Agence du service civique et l'Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports, sur la pertinence de maintenir ce dispositif hors du programme Erasmus+. Ne serait-il pas plus profitable que le CES soit de nouveau un élément de l'éducation non formelle du programme avec des outils communs et s'inscrive comme un élément moteur de l'engagement de la jeunesse ?

Tableau n° 8 : mobilités hybrides déclarées par année et par secteur du programme clé action 1

		mobilités déclarées	mobilités hybrides	part des mobilités hybrides (%)
2021	éducation des adultes	805	45	6
	enseignement supérieur	49 803	1 637	3
	enseignement scolaire	13 467	1 594	12
	formation et éducation pro	22 867	289	1
2022	éducation des adultes	1 303	34	3
	enseignement supérieur	54 653	2 412	4
	enseignement scolaire	30 619	3 942	13
	formation et éducation pro	29 738	605	2
2023	éducation des adultes	651	2	0
	enseignement supérieur	25 319	1 303	5
	enseignement scolaire	21 556	2 317	11
	formation et éducation pro	11 321	152	1

Source : Agence Erasmus+ France / éducation formation

⁶⁵ La part des transports représente 31 % dans les émissions des gaz à effet de serre au sein de l'Union européennes. Chiffres clés du climat France, Europe et Monde édition 2022, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/7-repartition-sectorielle-des-emissions-de>

⁶⁶ Une première analyse du CES a été conduite par Mme Michaela Šojdrová, membre de la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CULT-PR-751652_FR.pdf

4. Cohérence

4.1. Dans quelle mesure les objectifs fixés pour les différents domaines couverts par le programme Erasmus+ 2021-2027 sont-ils cohérents et se renforcent-ils mutuellement ?

Existe-t-il des éléments permettant de démontrer une interaction entre les actions et les différents domaines couverts par le programme, y compris ceux gérés par différentes agences nationales ? Dans quelle mesure les différentes actions fonctionnent-elles en synergie ? Existe-t-il des incohérences, des chevauchements ou d'autres inconvénients entre les domaines couverts par le programme et comment sont-ils traités ?

Les différents domaines couverts par le programme Erasmus+ actuel s'intègrent dans un objectif général visant le développement des personnes dans les champs éducatif, professionnel et personnel. Ils promeuvent la mobilité à des fins d'apprentissage, mais également la participation active des jeunes, au travers la coopération, l'inclusion et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle.

Intégrés dans une stratégie commune, ces domaines d'action peuvent être synonymes de perspectives pour les bénéficiaires. Des efforts d'information et de mise en cohérence ont été menés, par exemple via la création de réseaux d'établissements scolaires et d'établissements d'enseignement et de formation professionnels.

Mais, malgré ces initiatives, la mission a davantage noté la mise en place d'un continuum d'actions, sans – à ce stade – d'effet de synergie véritable. Pour lever ces difficultés, des pistes intéressantes au niveau national et régional ont été identifiées :

- par exemple, au niveau national, quel que soit le secteur, la conjugaison d'actions Erasmus+ avec le fond social européen (FSE+) permettrait d'encourager et de favoriser la synergie des efforts sur le volet inclusion ;
- pour un impact régional renforcé, l'utilisation des fonds européens de développement régional (FEDER) pour le financement de programmes de coopération transfrontalière et régionale, tels les projets Interreg⁶⁷ pourrait être une initiative permettant de renforcer l'échange fluide et efficace de bonnes pratiques. De même, encourager la possibilité de co-financement par les collectivités régionales permettrait d'adapter les initiatives aux réalités locales, favorisant ainsi une plus grande pertinence et durabilité des résultats obtenus, comme illustrée par l'implication de la région Nouvelle-Aquitaine⁶⁸.

Dans l'ensemble, en favorisant une intégration des initiatives, on pourrait aboutir à un écosystème éducatif et professionnel cohérent et complémentaire permettant d'inscrire dans le parcours des participants la diversité des propositions (échanges d'étudiants, stages professionnels, projets de coopération, ...).

4.2. Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 est-il cohérent avec d'autres programmes nationaux ou régionaux, d'autres formes de coopération au sein de l'UE (programmes bilatéraux) et des programmes internationaux aux objectifs similaires existant dans votre pays ?

Pouvez-vous recenser des incohérences, des chevauchements ou d'autres problèmes avec d'autres programmes ?

En France, le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité (CES) sont deux initiatives phares de l'Union européenne qui contribuent de manière complémentaire à promouvoir l'engagement des jeunes, la solidarité et la citoyenneté active à travers l'Europe. Le CES est un cadre d'engagement volontaire pour les jeunes de l'Union européenne et d'autres pays participants, qui leur offre des opportunités de participer à des projets de solidarité à travers l'Europe. Dans ces deux programmes, les opportunités de mobilité, de développement personnel et d'engagement civique, renforcent la cohésion sociale et le sentiment

⁶⁷ <https://www.interregeurope.eu/what-is-interreg-europe>

⁶⁸ <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/11/NOUVELLE-AQUITAINE.pdf>

d'appartenance à l'Union européenne. Comme illustré lors des audiences de la mission, de façon croisée, les bénéficiaires d'Erasmus+ peuvent participer à des projets de solidarité dans le cadre du CES, ce qui leur permet d'approfondir leur engagement citoyen et leur expérience internationale. De même, les jeunes du CES peuvent bénéficier de formations et de séminaires financés par Erasmus+ pour renforcer leurs compétences et leur employabilité.

Erasmus+ complète également les initiatives nationales telles que le programme « Étudiants internationaux en France » porté par Campus France ou le « Plan étudiants » développé en 2017⁶⁹, en offrant des opportunités supplémentaires de mobilité et de coopération internationale. Erasmus+ s'inscrit également dans le cadre de la politique de coopération de la France en matière d'éducation et de culture, notamment à travers des partenariats renforcés avec les pays francophones et les autres membres de l'Union européenne. Sur ce point, la coopération avec les États membres est basée sur la méthode ouverte de coordination qui facilite la compréhension des problèmes et l'élaboration d'un consensus sur les solutions et leur mise en œuvre concrète, au travers de l'échange de bonnes pratiques sur l'élaboration des politiques et les mécanismes de financement. Les études menées sur des thèmes en lien avec les objectifs des priorités Erasmus+ (tels « La culture en tant que moteur du développement durable » ou « Renforcer la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique » pour l'année 2022) permettent d'élaborer des recommandations politiques et des manuels diffusés dans toute l'Europe.

Intégrés dans le programme Erasmus+, les centres de ressources SALTO (*Support, Advanced Learning and Training Opportunities*) jouent un rôle global dans la promotion de la coopération et de l'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs du secteur de la jeunesse au niveau européen. Leur travail contribue également à renforcer la cohérence des actions menées dans le cadre d'Erasmus+ avec d'autres initiatives nationales, régionales et internationales dans le domaine de la jeunesse.

On le voit bien, la cohérence d'Erasmus+ avec d'autres programmes nationaux, régionaux, bilatéraux et internationaux réside dans sa capacité à fournir un cadre commun pour la coopération, à faciliter l'échange de bonnes pratiques et à renforcer la dimension européenne et internationale de l'éducation et de la formation.

4.3. Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 a-t-il complété d'autres programmes nationaux ou internationaux existant dans votre pays dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport ?

Dans quelle mesure Erasmus+ 2021-2027 crée-t-il des synergies ou des interactions efficaces avec d'autres programmes nationaux ou régionaux et d'autres programmes de l'UE ou internationaux aux objectifs complémentaires existant dans votre pays ? Y a-t-il des preuves de synergies et de complémentarités entre Erasmus+ et d'autres programmes européens, nationaux ou régionaux ? Pouvez-vous recenser des incohérences, des chevauchements ou d'autres problèmes avec d'autres programmes ? Pouvez-vous établir une comparaison avec les synergies et les complémentarités développées dans le cadre du précédent programme (2014-2020) ?

Le programme Erasmus+ s'inscrit pleinement dans la volonté politique d'internationalisation de l'éducation formelle. Il est aujourd'hui en première ligne des dispositifs de mobilités et de partenariats que les établissements scolaires et d'enseignement supérieur peuvent appeler.

Pour l'enseignement supérieur, le programme Erasmus+ vient avant tout compléter l'offre de bourses d'aide à la mobilité européenne et internationale dont peuvent bénéficier les étudiants boursiers sur critères sociaux. Les services de relations internationales des établissements d'enseignement supérieur peuvent proposer une palette d'aides à la mobilité⁷⁰, voire les compléter pour les étudiants les plus défavorisés en mettant en synergie plusieurs sources de financements. Le programme Erasmus+ par l'appel à projet « mobilité internationale de crédits »⁷¹ a étendu lors de la fin du programme 2014-2021 sa gamme de soutien

⁶⁹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-etudiants-accompagner-chacun-vers-la-reussite-49270>

⁷⁰ Pour l'essentiel, ces aides à la mobilité sont soit d'origine nationale via les bourses Aide à la mobilité internationale en provenance du MESR pour les étudiants boursiers sur critères sociaux uniquement, soit d'origine locale comme les bourses que peuvent attribuer les régions, les départements, voire les métropoles et villes.

⁷¹ *Erasmus+ International Credit Mobility: handbook for participating organisations*, décembre 2023 :

à la mobilité en permettant à des étudiants de pouvoir effectuer un séjour hors pays membres de l'Union européenne ou hors pays tiers⁷² associés au programme. L'action clé 2 et en particulier l'appel à projet Erasmus Mundus vient par ses financements contribuer à la politique partenariale des établissements d'enseignement supérieur via la création de diplômes de master conjoints.

La mission tient ici à souligner l'importance prise ces dernières années par l'initiative « Alliance d'universités européennes »⁷³, action phare structurante pilotée par la direction générale éducation et culture (DG EAC) de la Commission européenne. Née suite à l'appel du Président de la République lors de son discours en Sorbonne en septembre 2017⁵, cette action permet aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'un partenariat structuré de bénéficier de moyens importants pour soutenir des mobilités (étudiants comme enseignants et administratifs), des actions conjointes de diplomation voire d'activité de recherche. À ce jour, suite à plusieurs appels à projet depuis 2018, il existe 50 alliances d'universités européennes regroupant près de 430 établissements d'enseignement supérieur, et un dernier appel à projet en cours devrait permettre voir le nombre d'alliances être porté à 60 et embrassant au total autour de 500 établissements d'enseignement supérieur. Cette initiative bénéficie également de financements complémentaires d'États membres et parfois de collectivités territoriales. Elle reste unique par ses modalités et ses objectifs et ne peut pas être considérée comme un complément aux dispositifs nationaux.

Alors que l'enseignement supérieur a une culture ancienne de la mobilité et des partenariats de coopération, amplifiée par la création en 1987 du programme Erasmus, l'enseignement scolaire connaît une appétence récente aux mobilités soutenues par Erasmus. Hors du programme Erasmus, les mobilités de ce secteur sont à l'initiative des enseignants, très majoritairement dans le cadre de voyages linguistiques de groupes dont le financement est souvent assuré par les familles, complété par des subventions de collectivités locales. L'apport du programme Erasmus est devenu essentiel depuis le lancement du nouveau programme comme la mission a pu l'aborder précédemment dans ce rapport, en particulier pour soutenir les mobilités individuelles des élèves, que cela soit dans le cadre d'un contrat d'études pour le lycée technologique ou général ou dans le cadre d'une mobilité de stage pour le lycée professionnel. À la connaissance de la mission, il n'existe pas de programmes nationaux, hors de programmes privés (associatifs ou lucratifs) pouvant soutenir la mobilité individuelle des élèves.

Pour ce qui est de l'éducation informelle, le programme via son dispositif jeunesse offre aujourd'hui un cadre d'accompagnement à la mobilité que seul le programme Volontaire international⁷⁴ offre aux 18-28 ans par les volets entreprises (volontariat international en entreprise, VIE) et administratifs (volontariat international en administration, VIA).

Au cours de ses travaux, la mission n'a pas rencontré d'incohérence, ni de chevauchement entre les actions Erasmus+ et les dispositifs nationaux ou locaux, confortant ici toute la pertinence de l'actuel programme.

4.4. Du point de vue de votre pays, quelle est la cohérence du programme Erasmus+ 2021-2027 par rapport à celle du programme 2014-2020 ?

La cohérence a-t-elle été améliorée dans le cadre de la nouvelle version du programme ?

La cohérence entre les programmes Erasmus+ 2014-2020 et 2021-2027 réside dans la continuité des objectifs fondamentaux tout en répondant aux nouveaux défis et priorités.

Un gain de cohérence entre les programmes passés et actuels doit être mentionné, au travers l'évolution du paysage éducatif et social européen vers de nouvelles priorités (inclusion, durabilité, digitalisation), mais également, grâce au renforcement de la qualité des projets rendue possible par l'accréditation des porteurs de projets. Les organisations accréditées ont démontré leur engagement envers la qualité et la responsabilité dans la mise en œuvre des initiatives. Le déploiement de ces réseaux de qualité et la coopération durable

https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2023-12/handbook-erasmus-icm_nov2023-v3_en.pdf

⁷² Les pays tiers associés au programme sont : la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la République de Macédoine du Nord, la République de Turquie et la République de Serbie.

⁷³ Pour en savoir plus sur cette initiative : <https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/european-universities-initiative/about>? À voir également le premier bilan sur les premières alliances créées établi par la Commission européenne : *The European Universities Initiative: first lessons, main challenges and perspectives*, janvier 2023.

⁷⁴ En détail, voir <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/qu-est-ce-que-le-volontariat-international>

avec les institutions contribuent à une plus grande transparence et une meilleure confiance des bénéficiaires, des partenaires et des parties prenantes.

5. Valeur ajoutée européenne

5.1. Quels sont les avantages et la valeur ajoutée apportés par les activités de l'UE par rapport à ce qui pourrait être obtenu grâce à des actions similaires entreprises uniquement à l'échelon régional ou national dans votre pays ?

Qu'est-ce que le programme Erasmus+ 2021-2027 apporte en plus des autres programmes de soutien à l'éducation et à la formation existant à l'échelon régional ou national dans votre pays ? D'après vous, quelles sont les adaptations possibles à apporter à Erasmus+ ou au programme qui lui succédera afin d'augmenter sa valeur ajoutée européenne ?

D'un point de vue global, s'engager dans une mobilité (courte ou longue, individuelle ou collective) permet la rencontre d'autres nationalités, d'autres parcours. En découvrant différentes spécificités nationales, les bénéficiaires du programme Erasmus+ prennent conscience à la fois de leur singularité française mais également de leur appartenance à une communauté plus large, qui renforce la valeur ajoutée européenne.

En termes de mobilités, qu'elles soient entrantes ou sortantes, le programme, par les quatre secteurs d'activités qu'il recouvre, a une réelle valeur ajoutée. Le programme Erasmus+ au cours de ces 35 premières années d'existence a permis la mobilité de plus de 12 millions d'eurocéens, favorisant ainsi libre circulation des personnes, donc des idées. C'est en cela qu'il s'agit d'une brique essentielle de la construction européenne, qu'aucun autre programme national ou régional ne permet (certains programmes régionaux favorisent la mobilité transfrontalière mais pas une mobilité sur un territoire aussi vaste). Il est une contribution essentielle à la construction de l'espace européen de l'éducation et de la formation. Par exemple, pour l'enseignement supérieur, en finançant les mobilités des étudiants, des professeurs et des personnels des établissements d'enseignement supérieur, il permet l'échange de bonnes pratiques pour la construction d'offres de formation de qualité et répond ainsi aux enjeux d'une harmonisation voulue par le processus de Bologne.

Le programme, en soutenant tant les mobilités sortantes et entrantes permet aussi le développement d'une internationalisation à domicile qui profite également aux publics éloignés de l'idée de la mobilité transnationale ou empêchés. Cela se mesure dans l'enseignement supérieur mais aussi dans l'éducation informelle où il est possible pour des associations en prise avec les actions jeunesse d'accueillir des jeunes européens au sein de communautés qui pour de multiples raisons ne sont pas en mesure de s'engager sur une mobilité européenne. De surcroit par son action « activités de participation des jeunes »⁷⁵, nouveauté du programme 2021-2027 à conserver pour le prochain programme aux dires des interlocuteurs rencontrés, en accompagnant financièrement des porteurs de projets locaux, il permet aussi une diffusion des valeurs européennes.

Un autre point fort du programme que n'offrent pas les programmes nationaux de mobilités et d'échanges, est celui de financements spécifiques de mobilités visant à rapprocher les pays du voisinage, comme ceux des Balkans, de l'Union européenne. Cette ouverture internationale du programme mise en place lors de la période précédente et maintenue dans l'actuel, en particulier pour le secteur enseignement supérieur, est appréciée des acteurs pour mener leur politique de partenariats académiques. C'est aussi, d'une certaine manière, le moyen de disséminer le modèle d'enseignement supérieur européen.

Pour les développements, la mission, par les entretiens menés et ses analyses en lien avec la politique nationale, souhaiterait également souligner quelques points d'attention :

- étendre le programme sport en basculant ce qui relève de l'action centralisée vers les agences nationales ;

⁷⁵ Cette action concerne les actions effectuées en dehors de l'éducation formelle et n'implique pas forcément une mobilité, <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-b/key-action-1/youth-participation>

- renforcer l'espace européen de l'enseignement supérieur en profitant du programme des alliances d'universités européennes pour la création de diplômes européens⁷⁶ via le transfert progressif d'une compétence nationale à une compétence européenne. L'objectif est, entre autre, de hausser le niveau de qualité des formations via l'accréditation des formations réalisées par agences européennes usant des mêmes critères d'exigence en tout point de l'Union européenne ;
- mieux soutenir financièrement la mobilité longue des apprentis en tenant compte du fait qu'il s'agit souvent de candidats installés dans la vie, et en développant une plateforme européenne d'échange des apprentis pour permettre aux petites et moyennes entreprises de pallier l'absence de leur apprenti par l'accueil d'un apprenti venant d'un autre pays de l'Union européenne.

5.2. Dans quelle mesure le programme Erasmus+ contribue-t-il au développement des connaissances sur les questions relatives à l'intégration européenne, aux activités de sensibilisation aux valeurs communes de l'UE et au renforcement du sentiment d'appartenance à l'Union européenne dans votre pays ?

Parmi les priorités du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027, la Commission européenne a inscrit le soutien à la participation à la vie démocratique, aux valeurs communes et à l'engagement civique.

Dans la dernière note de l'observatoire Erasmus+⁷⁷, sur la base d'une enquête conduite en 2020 auprès des bénéficiaires du programme, deux indicateurs permettent de mesurer l'implication citoyenne et le sentiment de citoyenneté européenne. Près de 50 % de l'ensemble des apprenants indiquent à leur retour de mobilité avoir l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale de leur communauté. Très majoritairement, la part des apprenants se déclarent également se sentir davantage citoyens européens plusieurs mois après leur retour de mobilité, qu'ils soient du secteur enseignement supérieur (78 %) ou du secteur enseignement et formation professionnels (72 %).

Cependant aux cours d'entretiens, la mission a noté que la « marque » Erasmus est devenue forte aujourd'hui et qu'elle est dorénavant synonyme de « mobilité » auprès des bénéficiaires. Pour des élèves comme des étudiants, aujourd'hui faire une mobilité européenne ou internationale, qu'elle soit financée par le programme Erasmus+ ou un autre bailleur de fonds, cette mobilité est considérée comme un « Erasmus ». C'est un atout pour la marque en soit mais cela démontre finalement le lien très distant avec la connaissance de l'origine européenne des fonds et des objectifs premiers de la Commission européenne en soutenant ce programme. La mission souhaite attirer l'attention ici à la fois les deux agences françaises, les autorités nationales et la Commission européenne sur cet aspect. Pour un bénéficiaire, aujourd'hui, cela ne signifie plus forcément porter un intérêt aux questions relatives à la construction de l'Union européenne et aux valeurs qu'elle véhicule. Il paraît donc indispensable qu'un module préparatoire à la mobilité soit développé, tel celui mis en place pour évaluer ces connaissances linguistiques⁷⁸ afin de répondre aux objectifs initiaux de ce programme.

Recommandation n °14 : proposer un module de formation aux connaissances relatives à la construction européenne et à ses valeurs destinées aux bénéficiaires du programme Erasmus+.

⁷⁶ La Commission européenne a pris une position claire à l'occasion de la présentation de trois initiatives sur l'enseignement supérieur le 27 mars 2024 : https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-elabore-des-plans-pour-un-diplome-europeen-2024-03-27_fr

⁷⁷ L'observatoire Erasmus+ n° 19. Analyse des apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenants, les personnels et les organismes ; enquête 2020.

⁷⁸ *Online Linguistic Support (OLS)* est une plateforme de la Commission européenne qui permet aux participants du programme Erasmus+ de préparer leur mobilité en perfectionnant leur connaissance des langues étrangères : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/online-language-support>

5.3. Dans quelle mesure le programme Erasmus+ 2021-2027 favorise-t-il la coopération entre les États membres et les pays tiers associés au programme ?

Et entre ces pays et les pays tiers non associés au programme ?

Un secteur de l'enseignement supérieur particulièrement investi sur l'internationalisation du programme

Sur le secteur enseignement supérieur, en 2023, l'Agence Erasmus+ France / éducation formation indique que près de 13 % du budget demandé pour les mobilités sont destinées à des activités avec des pays tiers non associés⁷⁹ au programme, montrant ici l'importance au volet « internationalisation » du programme. Ce dispositif de bourses nommées « mobilités internationales de crédits » est extrêmement apprécié par les établissements d'enseignement supérieur, leur permettant ainsi de consolider des partenariats académiques hors Union européenne avec des bourses de mobilités spécifiques, qui permettant tant la mobilité sortante des étudiants qu'entrantes. Pour la seule année 2023, ce sont 151 projets qui ont été déposés pour une demande de soutien financier de l'ordre de 74 M€ pour une enveloppe disponible de 26 M€. Le choix des projets retenu est particulièrement sélectif par conséquent, et seuls 63 projets ont été retenus. Dans le cas de l'usage de ce dispositif pour faire venir des étudiants bénéficiaires, cela offre l'opportunité de promouvoir le programme Erasmus+ hors de l'Union européenne.

Tableau n° 9 : répartition des mobilités clé action 1 programmées suivant la destination

	2021-22	2022-23	2023-24	Total général
État membre				
éducation des adultes	292	1 404	1 100	2 796
enseignement supérieur	32 220	51 183	33 682	117 085
enseignement scolaire	6 093	29 012	32 469	67 574
enseignement et formation professionnelle	10 261	33 143	21 398	64 802
Pays tiers associé				
éducation des adultes		31	8	39
enseignement supérieur	1 941	2 669	1 550	6 160
enseignement scolaire	165	900	1 039	2 104
enseignement et formation professionnelle	112	659	430	1 201
Pays tiers non associé				
enseignement supérieur	1 409	3 428	2 441	7 278
enseignement et formation professionnelle	257	823	672	1 752
Total général	52 750	123 252	94 789	270 791

Source : Agence Erasmus+ France / éducation formation

⁷⁹ Les pays tiers non associés au programme sont nommés dans la liste publiée suivante : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries>

D'une façon plus globale, sur l'ensemble des secteurs de l'éducation formelle, les mobilités programmées 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 de la clé action 1⁸⁰ se répartissent comme présenté par le tableau n° 9 ci-dessus que la destination est un État membre, un pays tiers associé ou un pays tiers non associé.

Pour ce qui relève de la clé action 2, toujours pour le secteurs éducation et formation, les partenariats coordonnés par la France se répartissent de la façon suivante :

- 2 608 partenaires issus des États membres ;
- 214 partenaires issus des pays tiers associés, dont 143 sont turcs ;
- 59 partenaires issus des pays tiers non associés.

Au regard de ces données, pour les secteurs enseignement supérieur et enseignement scolaire, le programme actuel répond pleinement au renforcement des partenariats entre la France et les autres pays, qu'ils soient membres de l'Union européenne ou non.

5.4. Quels sont les avantages et la valeur ajoutée d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 pour les personnes ou les organisations participant au programme dans votre pays par rapport à ceux qui n'y participent pas ?

Les avantages principaux des programmes Erasmus+ résident dans l'expérience vécu lors de la mobilité. Comme premier élément, la mobilité est mentionnée comme contribuant principalement au développement des compétences linguistiques mais également aux compétences interculturelles et de savoir-être. La découverte de l'Europe et de ses citoyens constitue également un moyen de dépasser son environnement habituel et de favoriser le partage des connaissances, voire, selon les projets, des connaissances thématiques, scolaires ou professionnelles. L'acquisition de compétences psycho-sociales a été récemment évaluée⁸¹, montrant que 92 % des répondants estiment avoir développé leurs capacités à travailler en équipe, tandis que 83 % ont amélioré leurs capacités à prendre la parole en public et argumenter sur un sujet donné. Ces points saillants sont des leviers individuels importants pour accompagner le changement de posture, l'ouverture d'esprit, et permettre de donner de l'élan à son parcours et accompagner son projet d'orientation. Ainsi, pour certains, leur expérience du programme se concrétise même par le souhait d'étudier et de travailler pour l'Union européenne, en reprenant ou continuant leurs études sur un sujet qu'ils souhaiteraient porter à l'échelle européenne.

De façon plus large encore, ces éléments de valeurs ajoutée des programmes Erasmus+ contribuent pour 75% des répondants à l'amélioration des connaissances autour de la démocratie et de la vie politique européennes, avec l'expression d'une légitimité à pouvoir défendre leurs idées et jouer un rôle dans l'amélioration de la vie en société (81 %) dans le cadre d'enjeux sociétaux mieux cernés (86 %).

5.5. Dans quelle mesure les résultats d'Erasmus+ 2021-2027 et d'Erasmus+ 2014-2020 se prolongent-ils au-delà de la durée des projets dans votre pays ?

Sans réponse

5.6. Quelles seraient les conséquences les plus probables dans votre pays si le programme Erasmus+ venait à être supprimé ?

La suppression de ce programme en France serait perçue comme un choc au regard de son succès dans chacune des strates de l'éducation et de la formation, et priverait de très nombreux jeunes et adultes d'une opportunité d'ouverture européenne et internationale. Les conséquences du Brexit sont dans l'esprit de tous les acteurs, où la sortie des britanniques du programme Erasmus+ a des conséquences importantes en termes d'attractivité des publics internationaux, au premier rang desquels figurent les étudiants⁸².

⁸⁰ Pour mémoire, pour l'action principale de l'enseignement supérieur, comme l'enseignement et la formation professionnelle, il y a une tolérance de 20 % maximum des financements alloués pouvant être utilisés à des fins de mobilités sortantes à l'internationale, sans restriction de destination.

⁸¹ https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2024/03/DP_Erasmus_20mars2024.pdf

⁸² En 2019, près de 30 000 étudiants se sont rendus au Royaume-Uni avec le programme Erasmus+. Autour de 12 000 en 2021, soit un an après le Brexit ! Le Royaume-Uni accueillait 7 155 étudiants français en 2019, seulement 2 672 en 2021.

Une conséquence serait que les objectifs fixés ne pourraient pas être atteints, tant pour les mobilités d'une catégorie d'âge vers les pays membres de l'Union européenne que pour l'accueil d'étudiants étrangers sur le territoire national.

Une autre conséquence serait un frein à l'actuelle construction des espaces européens de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Comment des systèmes de formations divers pourraient-ils poursuivre leur convergence pour garantir une offre de formation qualitative et offrant une meilleure insertion professionnelle, pour les plus jeunes comme les adultes, qu'elle soit formelle ou informelle ? C'est par les mobilités et les confrontations des systèmes éducatifs qu'elles imposent, que cet espace unique se construit aux bénéfices du plus grand nombre, bénéficiaires ou non de mobilités (ou d'autres aspects du programme).

Une dernière conséquence serait d'ordre plus politique et sur la perception que peuvent se faire les citoyens de l'Union européenne. En privant surtout la jeunesse de pouvoir se déplacer librement via un soutien financier à travers l'Europe dans le cadre d'échanges éducatifs, culturels et de vie quotidienne, l'Union européenne pourrait alors être perçue avant tout comme une entité technocratique, éloignée des préoccupations de ses citoyens, avec la perte de la conscience d'appartenir à un espace commun.

Conclusion

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 s'inscrit dans la continuité du programme précédent (2014-2020), tout en apportant quelques évolutions. Le fait majeur sur la période concernée reste cependant une hausse considérable (près de 80 %) du budget pour atteindre 26,2 milliards d'euros. Cette augmentation renforce globalement le programme notamment en matière de mobilités et permet de soutenir les priorités transversales fixées par la Commission européenne. Au-delà de cette hausse budgétaire, la mission considère que l'accompagnement des candidats vers l'accréditation est un réel progrès dans la simplification des procédures et a sûrement contribué au succès du programme, tout particulièrement, auprès des acteurs de l'enseignement scolaire. Il est important que l'accréditation soit étendue aux derniers champs du programme afin de faciliter pour tous l'accès aux financements.

Le programme Erasmus+ est plébiscité par l'ensemble des acteurs rencontrés, qu'il s'agisse des deux agences en charge de sa mise en œuvre pour les aspects décentralisés ou des bénéficiaires, et cela quel que soit le secteur éducatif et le champ d'action, formel et informel.

La mission tient à souligner l'excellent travail conduit par les deux agences nationales pour le déploiement d'Erasmus+ et l'investissement de tous les acteurs concernés (rectorat, organismes et associations, établissements scolaires et d'enseignement supérieur).

Par cette évaluation à mi-parcours de la période 2021-2027 et avec le recul de la période précédente (2014-2020), la mission considère que le programme actuel répond par son architecture et par son budget aux objectifs et ambitions fixés. Il est essentiel que la Commission européenne puisse, d'une part, obtenir une nouvelle hausse conséquente du budget, et, d'autre part, ne bouleverse pas la structure pour 2028-2035 tout en concédant, cependant, la nécessité d'ajuster quelques points.

Parmi ces quelques points à revoir et traités dans le rapport, il est bien de rappeler que :

- le budget dédié à l'enseignement scolaire est insuffisant au regard de la population pouvant être concernée ;
- le budget réservé à la formation des adultes est à revoir à la baisse pour tenir compte concrètement des besoins manifestés ;
- la décentralisation des autres actions concernant le sport sont fortement demandées par les acteurs de terrain ;
- les incitations financières pour encourager les mobilités écoresponsables, sous réserve de conserver cette priorité transversale dans le prochain programme, sont à revoir à la hausse ;
- le déploiement des outils de gestion a connu de nombreux dysfonctionnements et qu'une attention toute particulière doit être portée si des ajustements sont nécessaires ;
- la question des risques de fraude devrait être traitée sous la forme d'un TCA afin d'améliorer le partage d'informations entre agence et la DG EAC.

Quelques recommandations et remarques de ce rapport ont vocation à interpeller les deux agences et les autorités nationales dans la mise en œuvre du programme. Cela concerne plus particulièrement l'attention à porter sur les publics éloignés des enjeux et des valeurs de l'Union européenne et pouvant s'inscrire dans la priorité transversale « inclusion ». En effet, alors que la ruralité bénéficie d'un réel effort, les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont peu mobilisés, que cela relève de l'éducation formelle ou informelle. Une réflexion doit s'engager auprès des établissements scolaires et des associations de ces quartiers pour parvenir à réduire une fracture existante dans la population. Un réel effort doit être fait pour former à la mobilité européenne les animateurs de jeunesse et éducateurs sportifs qui œuvrent dans ces quartiers. Un soutien financier accru aux actions conduites via la synergie des moyens dont les FSE+ gérés par l'État et les collectivités territoriales est également nécessaire.

À l'heure d'une échéance électorale européenne importante pour l'avenir de l'UE et les valeurs qu'elle porte, il est heureux que ce programme existe et continue à se développer. Pour autant, sa notoriété au sein de la population et des bénéficiaires n'est pas toujours associée à l'idée d'Union européenne. Il est donc important que les autorités nationales, conjointement avec les deux agences, porte un regard attentif à la communication autour du programme.

C'est en renforçant les moyens du programme Erasmus+ et en mobilisant l'ensemble des acteurs nationaux – tutelles, agences, organismes et associations, établissements scolaires et d'enseignement supérieur – que celui-ci pourra pleinement se déployer au bénéfice du plus grand nombre et répondre aux nombreux objectifs en termes de formation, d'employabilité, de valeurs, et de mobilité comme souhaité par le Président de la République lors de son discours en Sorbonne en 2017.

Pierre VAN DE WEGHE

Morgane LE BRAS-CARABOEUF

Annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine et de désignation	41
Annexe 2 :	Liste des personnes rencontrées	45
Annexe 3 :	Action clé 2, secteur jeunesse : partenariats simplifiés et de coopération.....	47



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lettres de saisine et de désignation

Les Directrices de cabinet

Paris, le 02 OCT. 2023

Note à l'attention de

Madame Caroline PASCAL

Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Objet : rapport national sur la mise en œuvre et l'impact du programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport « Erasmus+ »

Le programme européen Erasmus+ « pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport » (2021-2027) a été établi par le règlement (UE) n°2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021. En France, deux agences nationales en assurent la gestion :

- l'Agence Erasmus+ France/Education Formation, à Bordeaux, avec, pour autorité de tutelle, la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) du MENJ et du MESR (SG) ;
- l'Agence du Service civique, désignée comme Agence Erasmus+ France/Jeunesse & Sport, à Paris, avec, pour autorité de tutelle, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du MENJ.

Ces deux agences mettent en œuvre les actions décentralisées éducation-formation et jeunesse-sport du programme dont elles coordonnent la gestion via le Comité Permanent Erasmus+ (dont font aussi partie les autorités nationales). L'ensemble des actions centralisées, quant à elles, relèvent plus particulièrement de l'Agence exécutive Education et Culture (EACEA), directement placée sous l'autorité de la Commission européenne.

L'article 24, alinéa 3, du règlement établissant le programme Erasmus+ précise que « *les Etats membres présentent à la Commission, au plus tard le 31 mai 2024, un rapport sur la mise en œuvre et l'impact du programme sur leurs territoires respectifs* », autrement dit une vision nationale de la mise en œuvre d'Erasmus+. Par ailleurs, un exercice similaire doit être conduit pour le Corps européen de Solidarité, programme européen de volontariat dont l'Agence du Service Civique assure également la gestion et pour lequel une saisine spécifique de vos services est prévue¹.

.../...

¹ Article 21 du règlement (UE) 2021/888 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme « Corps européen de solidarité »

Ce rapport constituera l'une des sources principales du rapport d'évaluation à mi-parcours que doit remettre la Commission européenne, au plus tard le 31 décembre 2024, au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Coordonné par un consultant mandaté par la Commission européenne (le cabinet ICF), il devra, notamment, analyser « *l'efficacité et la performance globales du programme, y compris en ce qui concerne les nouvelles initiatives et les résultats obtenus grâce aux mesures d'inclusion et de simplification* ». Cette évaluation intermédiaire du programme 2021/2027 devra s'accompagner d'une évaluation finale du programme 2014/2020 destinée à alimenter l'évaluation intermédiaire (article 24, alinéa 2).

L'étape nationale de cet exercice d'évaluation devra plus particulièrement examiner les forces et les faiblesses du programme Erasmus+, mettre en évidence les bonnes pratiques observées et tirer des enseignements utiles des périodes 2014/2020 et 2021/2023 en s'appuyant sur les témoignages des bénéficiaires et des acteurs du programme (agences nationales comprises), et, enfin, analyser les résultats (quantitatifs et qualitatifs) enregistrés au plan national et - pour autant qu'il soit mesurable - leur impact systémique au cours de ces mêmes périodes.

Des suggestions d'amélioration portant sur la seconde partie de la programmation (2025/2027) et l'après 2027 pourront résulter de cet exercice d'évaluation national, sachant que la Commission devrait divulguer sa proposition formelle de nouveau programme à la mi-2025 (Cadre financier pluriannuel 2028/2034).

Les rapports nationaux devant faire l'objet d'une synthèse au niveau européen que réalisera le consultant désigné par la Commission, il est demandé aux Etats membres de les élaborer en tenant le plus grand compte de la note d'orientation remise aux autorités nationales le 27 février 2023, pour la version française (voir ci-joint). Les modalités de réalisation de l'évaluation y sont exposées et une série de questions standard réparties selon 5 axes - efficacité, efficience, pertinence, cohérence et valeur ajoutée européenne - y sont répertoriées de manière à structurer et rendre comparables les réponses des Etats membres, étant entendu que le choix de l'approche méthodologique (qui devra être décrite dans les rapports) leur appartient. Enfin, les rapports ne doivent pas excéder 30 pages, hors annexes.

La réalisation des rapports d'évaluation des programmes européens antérieurs à Erasmus+ a été confiée, depuis 2003, aux inspections générales de l'éducation nationale (IGEN et IGAENR) et de la jeunesse et des sports (IGJS). Le dernier en date (2017) relatif à l'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ 2014/2020 est à mettre à l'actif de ces trois inspections générales. En outre, depuis 2007, l'IGAENR/IGESR est fortement impliquée dans la supervision de l'activité de l'Agence Erasmus+ France/Education Formation (audit de supervision annuel).

Compte tenu de ces éléments qu'il convient d'articuler avec des enjeux plus politiques, à savoir, d'une part, la construction de l'Espace européen de l'éducation - dont le programme Erasmus+ est la cheville ouvrière - et au déploiement duquel la France a fortement contribué (via le discours de La Sorbonne du 26 septembre 2017 et la présidence française du Conseil au cours du 1^{er} semestre 2022), et, d'autre part, la mise en place, exigée par le gouvernement, de plans d'action destinés à améliorer les taux de retour de la France, en optimisant la captation des fonds européens, dont ceux du programme Erasmus+, il nous semble que la mobilisation de l'expertise de l'IGESR s'impose. C'est pourquoi nous vous saurions gré de mettre la réalisation de l'évaluation nationale à mi-parcours de ce programme au nombre de vos activités pour le second semestre de cette année et le début de l'année 2024.

Afin de faciliter la prise en compte des enjeux spécifiques aux volets éducation-formation et jeunesse et sport d'Erasmus+ et la consultation de l'ensemble des parties prenantes, il est proposé que l'IGESR rédige un rapport national unique, conforme aux attentes de la Commission, dans des délais compatibles avec sa transmission à cette dernière par la France « *le plus tôt possible au cours du premier trimestre 2024* » (page 4 de la note d'orientation de la Commission) et donc, autant que faire se peut, bien avant la date limite du 31 mai 2024.

.../...

Les sources principales de renseignements, dont la consultation apparaît nécessaire, sont les deux agences nationales mentionnées supra ainsi que leurs relais sur le terrain - pour le volet éducation/formation, les développeurs Erasmus+ et, notamment, les délégués/régionaux/académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (D/R/AREIC), et, pour le volet jeunesse et sport, les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et, plus particulièrement, les responsables Europe et international jeunesse (REIJ) – ainsi que les structures porteuses de projets et les bénéficiaires. Quant aux services ministériels impliqués dans le suivi du programme (DREIC, DJEPVA, DAEI du MESR, et, en tant que de besoin, d'autres services dont l'action est indispensable à la bonne mise en œuvre du programme, tels que la DGEFP du MTEI ou la DS du MSJOP), ils tiendront lieu de référents aux inspecteurs que vous aurez désignés.



Fanny ANOR



Naomi PERES

- PJ :
- Note d'orientation de la Commission européenne « *Rapports nationaux sur la mise en œuvre et l'impact du programme Erasmus+* » du 27/2/2023
 - Règlement n°2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20/5/2021 établissant « *Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport* »

Section des rapports

Mission n° 23-24 080

Affaire suivie par :
Manuèle Richard

Tél : 01 55 55 30 88
Mél : manuele.richard@igesr.gouv.fr

Site Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 12 octobre 2023

La cheffe de l'inspection générale
de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Madame la directrice de cabinet
du ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Madame la directrice de cabinet
de la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

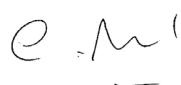
Objet : Mission n° 23-24 080 Rapport national sur la mise en œuvre et l'impact du programme Erasmus+.

Référence : Votre courrier en date du 2 octobre 2023.

Par lettre visée en référence, vous avez souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche effectue une évaluation du programme européen Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

M. Pierre van de Weghe, pilote - pierre.van-de-weghe@igesr.gouv.fr
Mme Morgane Le Bras-Caraboeuf - morgane.le-bras-caraboeuf@igesr.gouv.fr



Caroline PASCAL

CPI :

- M. Pierre van de Weghe, IGÉSR
- Mme Morgane Le Bras-Caraboeuf, IGÉSR
- M. Marc Foucault, responsable du collège ESRI
- M. Olivier Sidokpohou, responsable du collège EDP

Liste des personnes rencontrées

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)

- Mme Nathalie Nikitenko, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération
- M. Vincent Honorat, adjoint au chef du département des affaires communautaires et multilatérales
- Mme Patricia Janissin, sous-directrice des affaires européennes et multilatérales

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

- M. Christophe Castell, sous-directeur des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative
- Mme Séverine Origny-Fleishman, cheffe du bureau des relations internationales

Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)

- M. David Itier, directeur du département de la stratégie européenne
- Mme Rosaly Datchi, chargée de mission politiques de l'Union européenne

Agence du service civique

- Mme Nadia Bellaoui, présidente
- M. Grégory Cazalet, directeur général

Agence Erasmus+ France / éducation formation

- Mme Nelly Fesseau, directrice
- Mme Delphine Gassiot Casalas, directrice adjointe
- M. Jérôme Broustaut, responsable qualité performance
- Mme Audrey Mace-Rousseau, directrice du département promotion
- Mme Alison Piastri, directrice du département contrôle et évaluation des projets
- M. Benoit Guichard, référent mobilité enseignement supérieur, département contrôle et évaluation des projets
- M. Olivier Duhant, responsable pôle mobilité hors ESR, département contrôle et évaluation des projets
- M. Jean Bassaler-Merpillat, directeur département gestion des projets

Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports

- M. Mathieu Roumegous, directeur
- M. Jérémie Trémollières, chef du pôle « projets Erasmus+ »
- Mme Clara Bierge, chargée de mission
- Mme Delphine Ghiot, assistante administrative
- Mme Sandrine Auberger-Ung, adjointe au directeur et responsable du pôle contrôle et procédures
- Mme Najla Al Chagoury, chargée de mission audit et contrôle des bénéficiaires

Académie de Normandie

- Mme Jamila Khaddam Ellah, déléguée de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC)

Académie Auvergne-Rhône Alpes

- M. Bruno Boddaert, délégué de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC)
- M. Bruno Feutrier, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- M. Stéphane Bombrun, référent Europe et international pour la jeunesse (REIJ)

Lycée Gustave Eiffel

- M. Laurent Len, proviseur du lycée
- Mme Samantha Levine, responsable du service de la mobilité européenne
- Mme Caroline Deblais, communication, suivi des apprenants et relations aux entreprises / relai de direction
- M. Yann Provost, fondé de pouvoir et responsable financier

Lycée de la Plaine de Neauphle

- Mme Laure Bazire, professeur de lettres

EuroPeers

- Mme Estelle Gay
- M. Vincent Forget
- M. Mehdi Hamidi

Action clé 2, secteur jeunesse : partenariats simplifiés et de coopération

Tableau : comparaison des modalités des partenariats Jeunesse

	Programmation 2014-2020	Programmation 2021-2027	
	Partenariats stratégiques (KA205)	Partenariats simplifiés (KA210)	Partenariat de coopération (KA220)
Nombre minimum d'organisations	2 organisations issues de 2 pays éligibles différents	2 organisations issues de 2 pays éligibles différents	3 organisations issues de 3 pays éligibles différents
Durée	De 6 à 36 mois	De 6 à 24 mois	De 12 à 36 mois
Montant	Montant compris entre 0 et 450 k€	Montant forfaitaire 30 k€ ou 60 k€	Montant forfaitaire 120 k€, 250 k€, 400 k€

Source : Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports

Tableau : bilan des candidatures (en %) par montant et par an – programme 2014-2020

	Montant demandé	Programmation 2014-2020				Total 2017-2020
		2017	2018	2019	2020	
Partenariats stratégiques	Entre 0 et 50 k€	1	4	3	3	3
	Entre 50 k€ et 100 k€	18	15	17	18	17
	Entre 100 k€ et 150 k€	19	9	14	12	13
	Entre 150 k€ et 200 k€	11	23	22	20	20
	Entre 200 k€ et 250 k€	20	24	28	23	24
	Entre 250 k€ et 300 k€	16	14	9	16	14
	Entre 300 k€ et 350 k€	5	8	2	3	4
	Entre 350 k€ et 400 k€	5	1	3	4	3
	Entre 400 k€ et 450 k€	5	0	3	0	2
Total par an		100	100	100	100	100

Source : Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports

Tableau : bilan des candidatures (en %) par montant et par an – programme 2021-2027 (prévisionnel 2024)

	Montant demandé	2021	Montant demandé	2022	2023	2024 (R1)	Total 2021-2024
Partenariats simplifiés	30 k€	6	30 k€	8	3	4	5
	60 k€	28	60 k€	35	47	59	42
Partenariats de coopération	Entre 100 k€ et 150 k€	10	120 k€	7	5	8	7
	Entre 150 k€ et 200 k€	16					4
	Entre 200 k€ et 250 k€	16	250 k€	36	35	23	29
	Entre 250 k€ et 300 k€	12					3
	Entre 300 k€ et 350 k€	5					1
	Entre 350 k€ et 400 k€	6	400 k€	14	10	6	9
	Total par an	100	Total par an	100	100	100	100

Source : Agence Erasmus+ France / jeunesse & sports